

UNIVERSITE DE STRASBOURG
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Année 2023

N°11

THESE

Présentée pour le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire
le 10 février 2023

par

HANSS Marion

née le 19/01/1997 à Saverne

**INTEGRATION DES ETUDIANT(E)S
EN SITUATION DE HANDICAP DANS
LES ETUDES DE CHIRURGIE
DENTAIRE**

Président : Professeur MEYER Florent
Assesseurs : Professeur OFFNER Damien
Docteur STRUB Marion
Madame RASSENEUR Laurence

Liste des enseignants

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE DE STRASBOURG

Doyen : Professeur Florent MEYER

Doyens honoraires : Professeur Maurice LEIZE

Professeur Youssef HAIKEL

Professeur Corinne TADDEI-GROSS

Professeurs émérites : Professeur Henri TENENBAUM

Professeur Anne-Marie MUSSET

Responsable des Services Administratifs : Mme Marie-Renée MASSON

Professeurs des Universités

Vincent BALL	Ingénierie Chimique, Énergétique - Génie des Procédés
Agnès BLOCH-ZUPAN	Sciences Biologiques
François CLAUSS	Odontologie Pédiatrique
Jean-Luc DAVIDEAU	Parodontologie
Youssef HAIKEL	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Olivier HUCK	Parodontologie
Sophie JUNG	Sciences Biologiques
Marie-Cécile MANIERE	Odontologie Pédiatrique
Florent MEYER	Sciences Biologiques
Maryline MINOUX	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Damien OFFNER	Prévention - Épidémiologie - Économie de la Santé - Odontologie Légale
Corinne TADDEI-GROSS	Prothèses
Béatrice WALTER	Prothèses
Matthieu SCHMITTBUHL	Sciences Anatomiques et Physiologiques, Occlusodontiques - Biomatériaux - Biophysique - Radiologie

Département (Avril 2024)

Maîtres de Conférences

Youri ARNTZ	Biophysique moléculaire
Sophie BAHIGROSS	Chirurgie Buccale - Pathologie et Thérapeutique - Anesthésiologie et Réanimation
Yves BOLENDER	Orthopédie Dento-Faciale
Fabien BORNERT	Chirurgie Buccale - Pathologie et Thérapeutique - Anesthésiologie et Réanimation
Claire EHLINGER	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Olivier ETIENNE	Prothèses
Gabriel FERNANDEZ	Prévention - Épidémiologie - Économie de la Santé - Odontologie Légale
DE GRADO	
Florence FIDRETTI	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Catherine-Isabelle GROS	Sciences Anatomiques et Physiologiques - Biophysique - Radiologie
Nadia LADHARI	Sciences Anatomiques et Physiologiques, Occlusodontiques - Biomatériaux - Biophysique
Disponible (Déc. 2022)	
Davide MANCINO	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Catherine PETIT	Parodontologie
François REITZER	Odontologie Conservatrice - Endodontie
Martine SOELL	Parodontologie
Marion STRUB	Odontologie Pédiatrique
Xavier VAN BELLINGHEN	Prothèses
Delphine WAGNER	Orthopédie Dento-Faciale
Etienne WALTMANN	Prothèses

Remerciements

Au Professeur Florent MEYER, Président du jury,

Merci de me faire l'honneur de présider cette thèse. Il était très appréciable de vous compter parmi mes enseignants durant mes études. Merci de m'avoir transmis tout votre savoir aussi bien en cours théoriques qu'en stages cliniques. Votre rigueur, votre calme et votre pédagogie m'ont permis de progresser durant ces six dernières années.

Au Docteur Marion STRUB, Directrice de thèse,

Cette thèse est l'accomplissement de mes études, je ne voyais d'autre directeur que vous pour m'accompagner. Merci de m'avoir épaulée dans la rédaction de ce manuscrit : vous avez su allier exigence et discipline avec bienveillance, créativité et gentillesse. Je vous remercie d'avoir été une directrice de thèse aussi réactive et disponible mais aussi d'être cette enseignante exceptionnelle au quotidien. Les vacances d'odontologie pédiatrique étaient bien remplies : en salle vous étiez à l'écoute mais me poussiez à me dépasser, en vous assistant j'ai énormément appris sur les soins et la prise en charge de ces petits patients. C'est entièrement grâce à vous que l'odontologie pédiatrique est devenue aujourd'hui, la majorité de mon exercice de chirurgien-dentiste ; peut-être un jour le sera-t-il complètement ? Vous m'avez transmis la passion de ce métier hors du commun et je vous en remercie infiniment. Ne cessez jamais d'être enseignante, les étudiants sont très chanceux de vous avoir.

Au Professeur Damien OFFNER, Juge,

Un très grand merci à vous pour votre patience et votre dévouement envers les étudiants. J'ai adoré mes vacances au CASU avec vous, vous dégagez une sérénité qui a été extrêmement bénéfique pour moi. Vous participez grandement au bien être des étudiants de par votre empathie, votre bonne humeur et votre disponibilité. Nous avons tous une confiance aveugle en vous, vous savez mettre les étudiants et les patients à l'aise, vous êtes un réel exemple à suivre. Ne changez jamais votre manière d'enseigner, vous m'avez donné confiance en mes capacités cliniques et m'avez énormément appris sur le plan technique et humain. Vous nous avez appris à nager dans le grand bain avec douceur et bienveillance, merci pour tout.

A Madame Laurence RASSENEUR, Juge,

Je vous remercie pour toutes les informations, chiffres et témoignages que vous m'avez transmis. Au-delà, je vous remercie de prendre soin des étudiants en situation de handicap au quotidien, de leur apporter votre aide et votre humanité. Merci d'être un moteur de nouvelles initiatives et idées novatrices pour faciliter la vie de ces étudiants.

Au Docteur Agathe BEURRIER, Marraine de thèse,

Je te remercie de tout cœur de m'avoir accompagnée dans ma première expérience professionnelle. Je ne pouvais rêver meilleure collègue que toi pour commencer mon métier. Tu es le mentor dont tout le monde rêve : je suis fière de te compter parmi mes proches pour ce jour si spécial et ne voyais personne d'autre pour m'accompagner dans mes premiers pas de Docteur. Tu as su me rassurer et me conseiller, que ce soit sur le plan professionnel ou personnel. Reste l'excellente dentiste que tu es, continue d'exercer avec douceur, bienveillance et empathie.

A Madame Fabienne RAKITIC, référente handicap à l'Unistra,

Merci pour votre disponibilité, votre bienveillance et votre gentillesse. Merci d'avoir rendu ce travail de recherches possibles, de m'avoir reçue, d'avoir répondu à toutes mes questions ; cet entretien m'a beaucoup apporté pour mon manuscrit mais m'a également enrichi personnellement. Merci d'être attentive aux besoins de tous les étudiants qui vous sollicitent, vous êtes une perle.

A ma famille,

Merci pour votre soutien sans faille depuis mon plus jeune âge.

Un grand merci à mes parents pour leur présence, leur aide et leur éducation. Merci de m'avoir choyée et de me choyer encore, je considère avoir les meilleurs parents du monde. Merci à leurs conjoints d'avoir accepté leur belle-fille avec tant de générosité. Merci à ma petite sœur Juliette, d'être mon soleil au quotidien. Merci pour ton amour sans limite, dans quelques années j'aurais ma ligne dans les remerciements de ta thèse.

Merci à mes grands-parents, présents ou parti trop tôt, d'avoir toujours cru en moi. J'espère les avoir rendus fiers. Merci Papy d'être ma bonne étoile.

Merci à ma cousine Anaïs, pour sa joie de vivre, sa sincérité et sa loyauté. Merci pour tes bons conseils. Merci d'avoir autant musclé mes zygomatiques.

Merci à mon Paton, ma Marraine, mon Parrain, mon cousin, mes tantes, mes oncles, mes cousines et tous les autres.

A mes proches,

A mon meilleur ami, Corentin ; merci de n'avoir jamais lâché ma main sur le chemin de la vie.

A mes fidèles acolytes de première année de médecine, Manon, Nellie et Lisa ; on a fini par y arriver. Je suis fière de vous et de votre parcours.

A mes collègues dentistes devenus amis, Léa, Laura, Myriam, Lucie, Floriane, Lélé, Célia, Jean-Charles, Samy, David ; merci d'avoir rendu ces années d'études inoubliables. Vous m'avez même rendue nostalgique de finir mes études.

A Louise et Chloé, mes binômes ; merci d'avoir été dévouées, intéressées, si gentilles et patientes. J'espère vous avoir appris autant que vous m'avez appris.

A Vincent et Pierre, mes compères d'extériorisation ; merci pour votre soutien pendant ces quelques mois à Colmar et surtout un grand merci pour ces plâtrées de pâtes bolognaise à la cantine. Merci à toute l'équipe de l'hôpital de Colmar, j'ai tant appris à vos côtés.

A Mathilde et Ornella, mes copines de longue date ; merci d'avoir toujours été disponibles et à l'écoute. Bon courage à toutes les deux pour la fin de vos études, profitez de ces dernières années, elles passent si vite.

A Saïd, Virginie et Mireille, merci d'avoir rendu ces premiers mois dans la vie active si fluides et simples. Votre bonne humeur est un bonheur au quotidien.

UNIVERSITE DE STRASBOURG
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

Année 2023

N°11

THESE

Présentée pour le Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire
le 10 février 2023

par

HANSS Marion

née le 19/01/1997 à Saverne

**INTEGRATION DES ETUDIANT(E)S
EN SITUATION DE HANDICAP DANS
LES ETUDES DE CHIRURGIE
DENTAIRE**

Président : Professeur MEYER Florent
Assesseurs : Professeur OFFNER Damien
Docteur STRUB Marion
Madame RASSENEUR Laurence

Table des matières

Introduction	12
1 Etat des lieux de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les formations de santé à l'université	15
1.1 Le handicap	15
1.1.1 Définitions	15
1.1.2 Types de handicaps	17
1.2 Aspects juridiques et législatifs	21
1.2.1 Loi du 30 juin 1975	21
1.2.2 Loi du 10 juillet 1987	21
1.2.3 Loi du 11 février 2005	21
1.2.4 Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005	22
1.2.5 Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011.....	23
1.2.6 Plan d'aménagement de l'étudiant handicapé (PAEH).....	23
1.2.7 Charte Université-Handicap	23
1.3 Aspects internationaux	24
2 Accueil des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg	25
2.1 Politique d'accueil au niveau local	25
2.1.1 Schéma directeur pluriannuel	25
2.1.2 Le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université	27
2.2 Les différents acteurs	29
2.2.1 Structures universitaires	29
2.2.2 Structures extra-universitaires	34
2.3 Aménagements pour les étudiants handicapés	37
2.3.1 Troubles moteurs.....	38
2.3.2 Troubles sensoriels	39
2.3.3 Troubles DYS.....	41
2.3.4 Troubles psychiques, intellectuels et cognitifs	42
2.3.5 Maladies invalidantes et troubles viscéraux	44
2.4 Témoignages d'étudiants en situation de handicap	44
2.4.1 Les stéréotypes.....	44
2.4.2 Parcours d'un chirurgien-dentiste paraplégique	45
2.4.3 Au sein de notre faculté	46
3 Les étudiants en situation de handicap dans les facultés de chirurgie dentaire : une enquête nationale	48
3.1 Introduction et justification	48
3.2 Matériel et méthode	48
3.2.1 Questionnaire	48
3.2.2 Diffusion du questionnaire auprès des directeurs d'unité de formation.....	52
3.3 Résultats	52
3.3.1 Taux de participation et effectifs étudiants concernés	52
3.3.2 Proportion d'étudiants en situation de handicap dans les unités de formation en odontologie	53
3.3.3 Quels types de handicap chez les étudiants en odontologie ?.....	54
3.3.4 Aménagements des études en odontologie	54
3.3.5 Renoncement aux études	55
3.4 Discussion	55

3.4.1	Commentaires sur la méthode.....	55
3.4.2	Handicap et santé mentale	56
3.4.3	Evolution du nombre d'étudiants en situation de handicap.....	57
3.4.4	Référent handicap	57
3.5	Conclusion de l'enquête.....	58
	Conclusion.....	59
	Références bibliographiques	63
	Liste des annexes	68

Liste des figures

Figure 1 : évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap en France en fonction des années universitaires entre 2002 et 2020

Figure 2 : évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap au sein de l'Université de Strasbourg en fonction des années universitaires entre 2009 et 2021

Figure 3 : types de handicap

Figure 4 : logigramme du processus de première demande d'aménagements pour l'année universitaire 2021/2022 au sein de l'Université de Strasbourg

Figure 5 et 6 : aménagements et accessibilité du poste de travail de Charles-Adrien Godet, étudiant en odontologie paraplégique

Figure 7 : questionnaire transmis aux 16 facultés de chirurgie dentaire de France sur la thématique du handicap

Figure 8 : Effectifs d'étudiants dans chaque faculté participante et proportion d'étudiants en situation de handicap, sur les 3 dernières années

Figure 9 : Répartition des répondants au questionnaire sur le bien-être étudiant de l'UNECD selon le PHQ-9

Liste des abréviations

HUS : Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

TDAH : Trouble Déficit de l'Attention/Hyperactivité

HAS : Haute Autorité de Santé

AGEFIPH : Association de la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapés

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

PAEH : Plan d'Aménagement de l'Etudiant Handicapé

QI : Quotient Intellectuel

SVU : Service de la Vie Universitaire

BIATSS : Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Personnels Sociaux et de Santé

SIUMPPS : Service (inter) Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

BAIP : Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle

SCD : Services Communs de Documentation

RI : Relations Internationales

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

HP : haut potentiel

BAPU : Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

PHQ-9 : Patient Health Questionnaire

Introduction

La définition du handicap donnée par la loi Française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances est « la limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (1). De manière générale, l'accès aux services adaptés est très difficile pour les personnes handicapées par rapport au reste de la population. Au-delà de jouir d'une moins bonne santé, elles sont susceptibles d'avoir un niveau d'instruction moins élevé que la moyenne de par les difficultés d'accès à certaines formations. En effet, parfois invisible, le handicap peut être à l'origine de difficultés et mêmes d'obstacles dans la sphère éducative ou professionnelle.

En ce qui concerne les études supérieures, d'un point de vue éthique, il est indispensable de mettre en place les aménagements nécessaires à l'égalité des chances entre les étudiants. L'étudiant en situation de handicap a besoin d'appareils fonctionnels, techniques ou humains, afin de maximiser ses capacités. Par conséquent, les perspectives juridiques, pratiques ou éthiques sont toutes favorables à l'autorisation des aménagements de la vie quotidienne et universitaire de l'étudiant (2). Le nombre d'étudiants handicapés est en constante hausse depuis quelques années (Figure 1). Par exemple, en 2015-2016, l'Université de Strasbourg comptait 512 étudiants identifiés en situation de handicap (en incapacité temporaire ou permanente) alors que ce sont 1126 étudiants qui le sont au titre de l'année universitaire 2020-2021 (3)(4)(Figure 2). Au sein de l'Université de Strasbourg, plusieurs adaptations ont été mises en place pour répondre au mieux aux requêtes des étudiants souffrant d'un handicap et faciliter leurs conditions d'apprentissage et de formation.

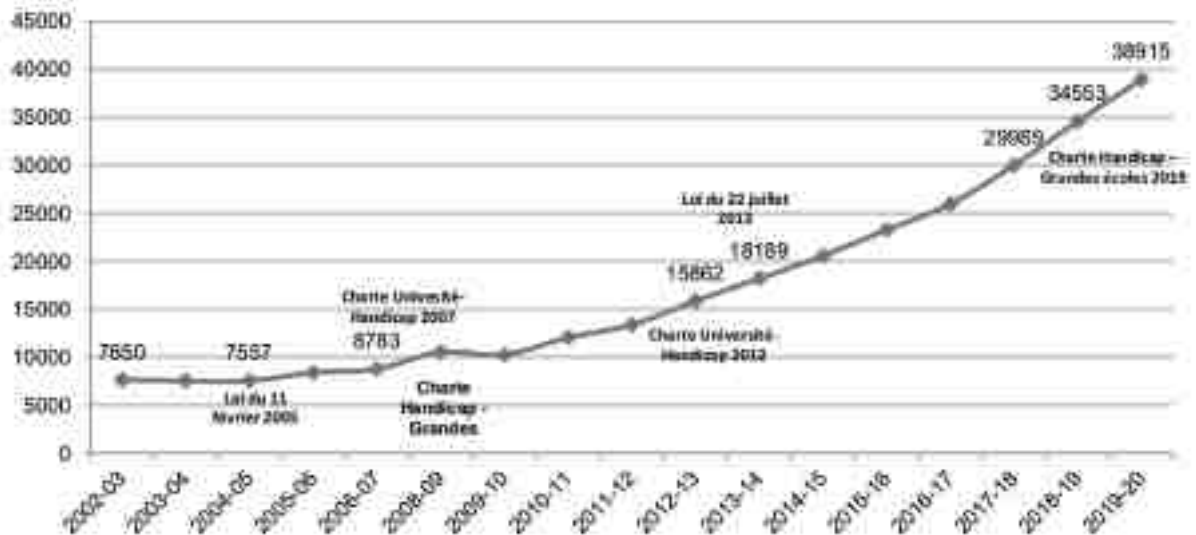


Figure 1 : évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap en France en fonction des années universitaires entre 2002 et 2020 (5)

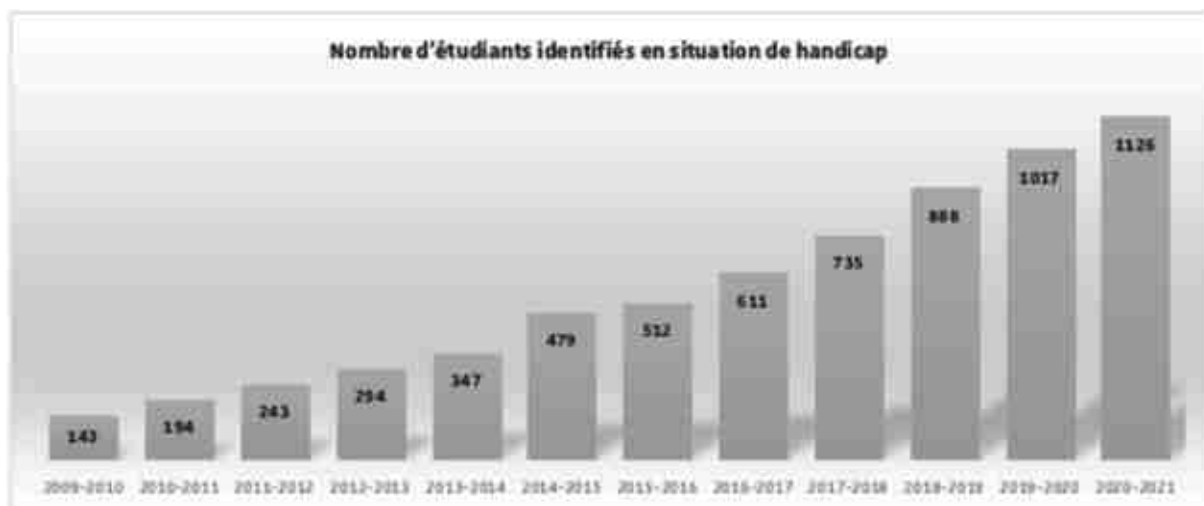


Figure 2 : évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap au sein de l'Université de Strasbourg en fonction des années universitaires entre 2009 et 2021 (4)

Composante de l'Université de Strasbourg, la faculté de chirurgie dentaire est susceptible d'accueillir dans ses locaux des étudiants ayant un handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif ou mental. La formation initiale comprend une formation théorique et pratique dès la 2^{ème} année, avec pour objectif l'acquisition de compétences techniques et non techniques spécifiques. Dès la 4^{ème} année, ces

étudiants sont amenés à effectuer des stages hospitaliers essentiellement au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS).

L'objectif de ce travail de thèse est d'établir dans un premier temps un état des lieux de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les universités françaises, à travers une revue exhaustive de la littérature. La seconde partie de ce manuscrit sera consacrée spécifiquement à l'accueil des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg, afin d'illustrer les politiques locales qui peuvent être adoptées au sein d'une université. La dernière partie sera dédiée à l'accueil des étudiants en situation de handicap dans les facultés de chirurgie dentaire françaises. Pour cette dernière partie, une enquête nationale a été mise en place.

1 Etat des lieux de l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les formations de santé à l'université

1.1 Le handicap

1.1.1 Définitions

Le handicap est un mot d'origine anglaise qui désignait avant toute chose le « *hand in cap* » : ce sont des jeux dans lesquels des objets de valeurs différentes étaient disposés dans un chapeau, c'est le hasard seul qui élisait le gagnant en dépit de tout autre paramètre. Le terme s'est ensuite associé aux courses hippiques dans lesquelles un poids plus lourd était imposé aux meilleurs participants afin d'égaliser les chances. Par extension, le terme s'appliquera à d'autres sports jusqu'à désigner tout désavantage imposé dans une épreuve à un concurrent de qualité supérieure. A la fin du XIXème siècle, le « handicap » prend également une valeur sociale en désignant une personne mise en état d'infériorité (6). Historiquement, le handicap a surtout été perçu en termes mythologiques et religieux : les personnes handicapées étaient considérées comme des êtres possédés par les démons ou les mauvais esprits ; le handicap était considéré comme un châtement pour un péché commis dans le passé (7).

Le dictionnaire Larousse définit le handicap comme « la limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société due à une altération des capacités sensorielles, physiques, mentales, cognitives ou psychiques » (8). Cette définition est intimement liée au terme d'incapacité qui révèle une réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité.

L'appellation « personne handicapée » a été imposée par les organisations des handicapés sur le plan mondial comme une personne en difficulté. Elle représente tout individu souffrant de déficiences d'ordre sensoriel, physique, mental ou social d'intensité variable. Les étiologies sont diverses : héréditaire, congénitale, accidentelle... Ces déficiences plongent la personne handicapée dans une situation de dépendance morale, physique, sociale ou économique impliquant l'intervention d'une aide médicale, de mesures de rééducation et de réadaptation. Mettre en place

ces mesures est indispensable pour leur réinsertion sociale et leur conquête de l'autonomie.

Il ne faut pas confondre la « personne handicapée » et la « situation de handicap ». Cette dernière se réfère à une situation, un moment en particulier, qui peut toucher une personne handicapée ou non. Elle résulte de l'incapacité d'un individu à allier ses aptitudes et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre (9).

La situation de handicap nécessite des mesures de compensation dépendantes du type de handicap. Elles sont individuelles et liées aux besoins spécifiques de la personne ; ceci peut revenir à aménager le cursus, avoir recours à des interprètes de langue des signes, l'adaptation d'un poste de travail, etc.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». Le handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité permanente ou non (10). La définition du handicap selon l'OMS comprend 3 dimensions qui révèlent autant de composantes du handicap :

- Déficience : altération d'une structure ou fonction psychologique, physiologique ou anatomique ;
- Incapacité : réduction partielle ou totale de la capacité à accomplir une activité suite à une déficience ;
- Désavantage : ou handicap proprement dit, il correspond au résultat d'une déficience ou incapacité et limite l'accomplissement d'un rôle normal.

C'est la déficience qui entraîne une incapacité qui, elle, provoque un désavantage (11)(12).

La définition du travail handicapé diffère de celle de la personne handicapée. D'après la loi du 11 février 2005, est travailleur handicapé « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou physique ». Elle résulte d'une inadéquation entre la situation de santé et

l'environnement de travail de la personne qui peut mener à la mise en place de compensations (13). Nous verrons par la suite dans quelles mesures ces travailleurs handicapés ont accès aux études supérieures et aux professions de santé, notamment celle de chirurgien-dentiste.

1.1.2 Types de handicaps



Figure 3 : types de handicap (11)

Une personne handicapée peut présenter une ou plusieurs déficiences en même temps, elles en sont affectées de différentes manières. Elles peuvent être congénitales ou acquises au cours de la vie. Les handicaps peuvent être classifiés selon leur caractère.

1.1.2.1 Handicap physique ou moteur

Il recouvre les troubles entraînant une atteinte partielle ou totale de la motricité notamment des membres supérieurs ou inférieurs. Les étiologies sont très variées. Environ 850 000 personnes, soit 1,5% de la population française adulte sont atteints de troubles moteurs isolés principalement dus à des accidents de la route, du sport ou du travail, à des pathologies congénitales ou à des séquelles de maladies (10).

1.1.2.2 Handicaps sensoriels

1.1.2.2.1 *Troubles visuels*

Un trouble visuel peut être une perte partielle ou totale de la vue, autrement dit un patient peut être malvoyant ou atteint de cécité. Les causes peuvent être héréditaires ou provoquées par certaines maladies. On estime qu'il y a environ 1,7 millions de malvoyants en France dont plus de 300 000 malvoyants profonds à aveugles (10). Les troubles visuels peuvent se manifester sans perte visuelle, notamment dans le cas du daltonisme. Une personne daltonienne souffre d'une anomalie de la vision qui affecte la perception des couleurs (13).

1.1.2.2.2 *Troubles auditifs*

Un trouble du système auditif peut être une perte partielle ou totale du sens de l'ouïe d'étiologie congénitale ou acquise. En effet, la surdité peut être génétique, virale ou parasitaire ou la conséquence d'un traumatisme sonore. Plus de 4 millions de personnes sont atteintes d'un handicap auditif en France dont 300 000 sont malentendantes profondes à sourdes (10). Une échelle de malentendance, exprimée en décibel, permet de distinguer plusieurs degrés de perte auditive :

- Perte auditive inférieure à 20 dB : audition normale,
- Perte auditive de 20 à 40 dB : surdité légère,
- Perte auditive de 40 à 70 dB : surdité moyenne,
- Perte auditive de 70 à 90 dB : surdité sévère,
- Perte auditive supérieure à 90 dB : surdité totale (14).

L'acouphène est un trouble auditif qui n'altère pas les capacités auditives mais la perception d'un son. En effet, il s'agit d'une sensation auditive anormale, comme un bourdonnement permanent, qui n'est pas provoqué par un son extérieur.

1.1.2.3 Handicaps invisibles

1.1.2.3.1 *Troubles DYS*

Les troubles DYS sont au nombre de 8 : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie, TDAH, haut potentiel (15).

La dyslexie se manifeste par des difficultés à apprendre et à lire malgré un enseignement conventionnel et une intelligence normale. Elle est basée sur une

divergence entre les capacités d'apprentissage d'un individu et les difficultés à apprendre à lire (16).

La dysorthographe est un déficit de l'expression écrite. Elle est assimilée à des difficultés à comprendre et à appliquer les règles orthographiques.

La dyscalculie se manifeste par des difficultés d'apprentissage des règles de calcul par une mauvaise perception des quantités numériques et le sens du nombre.

La dyspraxie résulte de difficultés motrices notamment dans la coordination des mouvements complexes. La personne dyspraxique est dans l'incapacité d'automatiser certains gestes volontaires comme l'écriture par exemple (ce qui entraîne une dysgraphie).

La dysphasie est un trouble du langage oral : en résultent, des difficultés de prononciation, de vocabulaire, de syntaxe, provoquant une incapacité à composer des phrases (17).

Le trouble déficit de l'attention/hyperactivité (TDAH) est caractérisé par des sentiments d'inattention, d'impulsivité et d'hyperactivité. La personne peut éprouver des difficultés à rester concentrée sur une tâche précise. Il peut s'accompagner de troubles d'apprentissages ou troubles psychiatriques. Les troubles du comportement comme le TDAH peut être à l'origine d'une altération des relations avec autrui et des difficultés dans leur parcours scolaire (18).

Les personnes Haut Potentiel (HP), ont un fonctionnement cérébral atypique. Leur précocité intellectuelle est mesurée par le quotient intellectuel : il est de 125-130 au moins. Un individu peut donc être, à la fois, HP et souffrir d'un trouble dys. Un fonctionnement cérébral atypique, n'empêchera pas impérativement des difficultés d'apprentissage (15).

1.1.2.3.2 Troubles psychiques

Les troubles psychiques peuvent être associés à diverses maladies : psychoses, schizophrénie, troubles bipolaires, autisme...(10). C'est le comportement, la pensée et/ou le relationnel de l'individu qui est altéré. La dépression est une maladie psychique dont la prévalence ne fait qu'augmenter chez les étudiants en santé depuis plusieurs années (19). Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), le syndrome dépressif

est « une vision pessimiste du monde et de soi-même » aboutissant à un sentiment de tristesse profond pouvant parfois mener jusqu'aux idées suicidaires (20).

Les troubles intellectuels et cognitifs se caractérisent par un fonctionnement intellectuel moindre. Ils sont souvent associés à des difficultés de compréhension, de mémoire, de déduction... (4)

1.1.2.3.3 Troubles intellectuels

L'OMS définit le handicap mental comme « un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales ». Sa prévalence est de 1 à 3% dans la population générale. Le facteur causal de la déficience intellectuelle peut apparaître à la conception, pendant la grossesse, à la naissance ou après la naissance par exemple, les étiologies sont multiples (10).

Ce sont des tests visuels, auditifs et psychométriques qui permettent de poser le diagnostic d'un retard mental. Une fois ces examens achevés, des tests d'évaluation du Quotient Intellectuel sont conduits ; l'OMS classe les déficits intellectuels selon le QI :

- Déficit intellectuel léger : QI situé entre 50 et 69
- Déficit intellectuel moyen : QI compris entre 35 et 49
- Déficit intellectuel grave : QI situé entre 20 et 34
- Déficit intellectuel profond : QI inférieur à 20

On estime la prévalence du handicap mental à 700 000 personnes en France (21). Les adultes souffrant d'un handicap mental majeur sont souvent accueillis dans des structures spécialisées comme des entreprises adaptées par exemple (13).

1.1.2.3.4 Maladies invalidantes et troubles viscéraux

D'après l'OMS, les maladies invalidantes regroupent les troubles de la santé qui peuvent atteindre les organes vitaux internes. Il s'agit de maladies chroniques ou aiguës considérées comme des affections de longue durée (ALD) qui nécessitent un parcours de soins spécifique et adapté souvent long. Ces troubles viscéraux sont souvent invisibles et peuvent être de différents types : diabète, insuffisance rénale, maladie cardiaque, maladie de Crohn, arthrose... (22)

1.2 Aspects juridiques et législatifs

1.2.1 Loi du 30 juin 1975

Le terme de handicap a été défini pour la première fois, par la loi du 30 juin 1975 qui expose les premiers droits des personnes handicapées : allocation d'éducation spéciale, prestations sociales accordées par les Commissions d'éducation spéciale... Depuis 1975, les lois évoluent afin de toujours améliorer la reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leur permettre d'être entendues et écoutées (23).

Cette loi d'orientation garantit les droits fondamentaux des personnes handicapées notamment par la mise en place du « travail protégé » et la législation sur les emplois du secteur public. La complexité de cette mesure a mené à une modification du texte de loi en 1987 (24).

1.2.2 Loi du 10 juillet 1987

Chaque établissement se voit dans l'obligation d'employer un quota de travailleurs handicapés depuis la loi du 10 juillet 1987 sous peine de devoir une contrepartie financière à l'Association de la gestion du Fonds pour l'insertion des travailleurs handicapés (AGEFIPH). La contribution financière est directement dépendante de la taille de l'entreprise : plus les établissements sont grands, plus ils répondent à leur obligation d'emploi du quota de bénéficiaires même si le secteur privé et les petites entreprises sont en hausse (24).

1.2.3 Loi du 11 février 2005

Cette loi met en place les principes du droit à la compensation et du droit à l'accessibilité. Afin de garantir l'application de ces droits, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées. Chaque département a sa maison, chaque maison héberge une Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette dernière décide de l'orientation scolaire ou professionnelle de la personne handicapée et l'établissement dans lequel la personne peut étudier ou travailler (23).

Cette loi répond à plusieurs grands axes d'avancée concernant l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées :

- Droit à la compensation : couverture des besoins humain ou technique, aménagement du logement ou du véhicule en fonction du handicap
- Scolarité : tout enfant en situation de handicap a le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, c'est-à-dire dans l'école la plus proche de son domicile
- Emploi : les entreprises de plus de 20 salariés sont dans l'obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés
- Accessibilité : obligation d'accessibilité des bâtiments et transports dans un délai maximal de 10 ans afin de permettre la participation des personnes handicapées à la vie de la cité
- Les Maisons départementales des personnes handicapées : mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et leurs proches ainsi qu'une sensibilisation de tous les citoyens au handicap

L'accessibilité aux services publics doit être généralisée pour un environnement favorable à tous tant dans la sphère privée qu'au niveau professionnel et scolaire (25).

1.2.4 Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005

Ce décret régie l'égalité des chances entre les candidats aux examens et concours de l'enseignement supérieur qui présentent ou non un handicap en rendant certains aménagements nécessaires de par leur situation. Ces aménagements concernent tous les examens organisés par le ministère de l'éducation nationale et peuvent concerner tous les types d'examens quel que soit le mode d'évaluation. Les candidats handicapés peuvent bénéficier d'aménagements sur :

- Le déroulement des épreuves : matériel technique, aide humaine
- Une majoration du temps imparti : ne peut excéder le tiers du temps de l'épreuve
- La conservation des notes et unités obtenues aux examens pendant 5 ans
- L'étalement sur plusieurs sessions de passage des épreuves
- Des adaptations d'épreuves ou dispenses

Les aménagements sont définis par l'un des médecins désignés par la commission CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Il rend un avis adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente. C'est cette dernière qui décide d'accorder ou non ces aménagements et notifie sa décision au

candidat. Elle s'assure de l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées et la mise en place des mesures d'adaptation des épreuves. Le président du jury de l'examen est informé des aménagements par l'autorité administrative dans le respect de l'anonymat des étudiants (26).

1.2.5 Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011

Cette circulaire se base sur le décret du 21 décembre 2005 et mis en vigueur par la circulaire n°2006-2015 du 26 décembre 2006. Elle permet d'appliquer des dispositions d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap pour des épreuves de l'enseignement supérieur organisées par le ministère de l'éducation nationale. Sont exclues du champ d'application, les concours de recrutement des fonctionnaires ou de promotion des personnels de ces ministères qui sont dépendant d'autres dispositions réglementaires. Cette circulaire définit tous les aménagements réalisables pour chaque type de handicap (27).

1.2.6 Plan d'aménagement de l'étudiant handicapé (PAEH)

Les aménagements mis en place pour les étudiants en situation de handicap sont consignés dans le Plan d'aménagement de l'étudiant handicapé (PAEH) créé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce dernier suit l'étudiant dans toutes ses années d'étude et sera réadapté régulièrement pour s'adapter aux évolutions du cursus et, dans certains cas, du handicap (28).

1.2.7 Charte Université-Handicap

L'article 2 de la charte Université-Handicap signée en 2012 précise que : « chaque établissement élabore sa politique en matière de handicap et en définit les axes stratégiques ». Elle suit un schéma directeur qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap, notamment les grands axes explicités dans la loi du 11 février 2005. Il présente les priorités auxquelles chaque faculté doit se plier en regard des obligations législatives, décrit les actions mises en œuvre et en précise le calendrier (3).

1.3 Aspects internationaux

Le handicap à l'Université n'est pas une thématique abordée en France uniquement mais à l'international également, notamment dans les filières de santé.

Les étudiants en médecine de l'Université d'Oxford sont encouragés à solliciter l'aide de l'assistante sociale de la faculté. En effet, elle travaille en étroite collaboration avec les services handicap de l'université et est en mesure de mettre en place une « carte de soutien ». Cette carte est délivrée par le doyen qui détaille les aménagements à mettre en place. L'étudiant peut utiliser cette carte en cas de besoin. Par exemple, s'il est malentendant, il pourra demander à s'entretenir avec un patient dans une zone où le bruit de fond est raisonnable. Il a été démontré que ce programme incitait davantage les étudiants en situation de handicap à demander de l'aide tout en réduisant leur anxiété et en favorisant leur autonomie (29).

Pour les étudiants en médecine souffrant de troubles auditifs, les Universités Américaines ont mis à disposition des stéthoscopes au son amplifié ou des stéthoscopes visuels par exemple (30).

2 Accueil des étudiants en situation de handicap à l'Université de Strasbourg

2.1 Politique d'accueil au niveau local

La mission pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap (DGESIP) a mené une enquête nationale en 2019 retraçant l'évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap en fonction du temps au sein des établissements d'enseignements supérieurs. Depuis 2002, leur nombre ne fait qu'augmenter : 4 fois plus d'étudiants handicapés en 15 ans, dont 1/3 d'étudiants supplémentaires en 2017. Le schéma directeur pluriannuel a été adopté par les établissements universitaires afin de contribuer à la compensation pédagogique liée au handicap de l'étudiant (5).

L'Université de Strasbourg fait partie des facultés participatives : le service de la vie universitaire (SVU) – mission handicap met en place le schéma directeur du handicap. Il propose les aménagements nécessaires au maintien de la formation des étudiants en situation de handicap, notamment dans l'adaptation des examens, stages, travaux pratiques ou l'accès aux enseignements (3).

2.1.1 Schéma directeur pluriannuel

Les modalités d'organisation et d'aménagement de l'accueil des étudiants en situation de handicap relèvent de l'autonomie de chaque faculté. Les structures mises en place sont diverses et dépendante du type de formation. Elles peuvent découler de services mis en place au niveau universitaire et constituer un sous-service ou être totalement indépendantes (9).

A l'échelle locale, l'université de Strasbourg a mis en place deux structures internes d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap : le service de la vie universitaire (SVU) – mission handicap qui est dédiée aux étudiants et la cellule handicap (DRH) qui s'adresse aux personnels employés par l'université.

Le schéma directeur pluriannuel handicap est élaboré par ces deux entités de l'université selon les recommandations de la charte université-handicap. Il définit les stratégies et moyens de mobilisation pour les 5 années à venir. Le schéma directeur pluriannuel handicap s'articule avec le schéma directeur régional de la vie étudiante, le schéma directeur numérique, l'agenda d'accessibilité programmé et le schéma directeur de la documentation universitaire.

Les actions prioritaires du schéma directeur pluriannuel suivent 6 thématiques principales :

- 1) Informer et sensibiliser les étudiants et la communauté universitaire à la problématique du handicap
- 2) Renforcer la continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur
- 3) Favoriser l'autonomie dans son logement
- 4) Inciter les étudiants handicapés à la pratique sportive
- 5) Développer la participation à la vie associative
- 6) Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap (3)

2.1.1.1 Service de la vie universitaire – mission handicap

La mission handicap de l'université de Strasbourg a vu le jour en 2009 suite à la fusion des 3 universités Strasbourgeoises. Elle fait partie intégrante des missions du Service de la vie universitaire (SVU). Elle met en place une équipe pluridisciplinaire et des outils de pilotages adéquats nécessaires au bon fonctionnement de sa mission. La mission handicap met l'accent sur l'accueil, l'accompagnement et le suivi des étudiants en développant des partenariats externes et internes : c'est la mise en place d'un réseau de référents handicap dans les administrations qui permet la réalisation de projets et d'évènements sur la thématique du handicap (3).

Le service de la vie universitaire – mission handicap est situé au 4 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg. Il est possible de les joindre :

- Par mail : svu-handicap@unistra.fr
- Par téléphone : 0368856369

Dans les filières et services des universités, le référent enseignant et le référent administratif forment un binôme qui est propre à chaque faculté. Les étudiants en situation de handicap inscrits à l'INSA, l'ENSAS et à l'ENGEES de Strasbourg, sont accompagnés par le SVU-mission handicap de l'Unistra (31).

La mission handicap a 4 objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de vie des étudiants handicapés durant leur cursus universitaire et dans la vie sociale afin d'optimiser leur participation à la citoyenneté

- Eviter l'exclusion et les ruptures de parcours, assurer une continuité dans les études
- Unifier les différents acteurs de l'administration universitaire et les étudiants pour faire du handicap une thématique commune à tous
- Partager les ressources extérieures à l'université et passer le relai aux personnes compétentes lors de la sortie du cursus scolaire de l'étudiant handicapé

Afin d'atteindre ces objectifs, le SVU met en place un travail en réseau.

Sa mission principale est l'accueil et l'orientation des étudiants handicapés : l'étudiant est reçu par le SVU-mission handicap et le SUMPS (service universitaire de médecine préventive de Strasbourg) qui font une demande d'aménagements du parcours de l'étudiant ainsi que de ses examens puis l'adressent au référent handicap universitaire. Ce même référent informe les étudiants de son rôle et des différents acteurs du handicap au sein de l'université lors des journées de rentrée par une intervention en amphithéâtre dès la première année post-baccalauréat. Le référent handicap fait le lien entre l'étudiant et le service : il informe les membres de l'équipe pédagogique et administrative des besoins propres à chaque étudiant handicapé, la nature des aménagements étant précisée selon l'avis médical (32).

2.1.1.2 La cellule handicap

La cellule handicap est dirigée par la Direction des ressources humaines de l'Université de Strasbourg. Créée en 2011, elle incite à développer les politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées en anticipant les recommandations de la charte université-handicap de 2012. Elle met en place une politique d'engagement de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap (3).

2.1.2 Le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université

Les besoins d'un étudiant handicapé découlent des difficultés qu'il rencontre au cours de ses études. Ces difficultés sont directement dépendantes de son parcours scolaire et son projet professionnel, de la faculté dans laquelle il évolue et les moyens d'accessibilité qui lui sont proposés par celle-ci et les capacités de l'étudiant.

L'évaluation des besoins peut se faire en amont de la rentrée universitaire, au moment de la rentrée ou en cours d'année. En effet, il faut anticiper la mobilisation des moyens de la faculté lorsque la situation de l'étudiant nécessite des aménagements importants si c'est possible, avant ou au moment de la rentrée universitaire. Parfois, l'étudiant n'a pas effectué les démarches nécessaires car ne le pensait pas nécessaire ou son handicap a évolué, il peut toutefois se présenter à la structure handicap qui évaluera ses besoins et mettra en place un accompagnement personnalisé (9).

Cependant, si l'étudiant souhaite bénéficier d'un aménagement de ses examens, il est nécessaire de réaliser les démarches avant une date butoir afin d'en permettre la réalisation. Par exemple, pour l'année scolaire 2021-2022, la demande devait être déposée avant le 15 novembre 2021 au premier semestre et au plus tard le 18 mars 2022 pour le second (33).

Le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré selon l'évaluation des besoins de l'étudiant. C'est le médecin désigné par la CDAPH qui émet un avis et propose des dispositions destinées à rétablir une égalité des chances. Il en découle une concertation pluridisciplinaire entre l'étudiant, son équipe pédagogique et administrative, parfois la MDPH et d'autres partenaires concernés comme le service de soins dans lequel l'étudiant est suivi par exemple, qui formule une proposition au Président de l'université. Ce dernier informe le candidat de sa décision et adresse une copie aux personnes en charge de la mise en place de ces mesures. Ces aménagements constituent le plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH), qu'elles soient humaines ou techniques.

Une bonne mise en œuvre du plan suggère un suivi des étudiants et suppose ainsi des rencontres régulières de l'étudiant avec l'équipe plurielle en charge du dossier. Ce suivi permet d'améliorer, si nécessaire, toutes les mesures mises en place pour l'étudiant handicapé.

Pour le premier semestre de l'année en cours, les aménagements mis en œuvre sont calqués sur ceux auxquels l'étudiant avait le droit au lycée, même s'il peut y avoir quelques spécificités. Ils peuvent être modifiés après la rentrée universitaire jusqu'à la moitié du semestre si l'étudiant en ressent le besoin. Les épreuves de contrôle continu au cours du semestre permettent souvent d'évaluer la pertinence du plan adopté. Les résultats des partiels à la fin du semestre sont ensuite utilisés pour faire un bilan des

moyens mis en œuvre et valider le plan. Pour les composantes qui n'ont pas de contrôle continu, il ne sera pas possible d'évaluer la pertinence des moyens mis en œuvre avant les examens que passera l'étudiant. Cependant, si les aménagements ne sont pas suffisants ou mal adaptés, l'étudiant pourra ouvrir le dialogue avec le SVU - mission handicap afin de les améliorer pour la suite de son cursus.

Pour le second semestre, c'est la même organisation : un rendez-vous est organisé au début du semestre et une mise au point à « mi-semestre » au moment des premiers résultats de contrôle continu.

Ce schéma est à adapter à chaque étudiant, au type de formation choisi ou encore si le handicap évolue dans le temps (9).

2.2 Les différents acteurs

2.2.1 Structures universitaires

2.2.1.1 Administrative et pédagogique

L'équipe administrative de l'université de Strasbourg est sous la responsabilité d'un président, actuellement M. Michel Deneken. Le président de l'université garantit le respect des lois et réglementations en vigueur, notamment dans le cadre de la politique de son établissement en matière de handicap. Le président est à la tête d'une équipe de présidence constituée de 15 vice-présidents en charge du patrimoine, des relations internationales ou des finances par exemple (34). Afin d'organiser et optimiser l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, le président missionne une équipe. A travers cette dernière il garantit l'accessibilité en toutes perspectives : aux bâtiments, à l'information, à l'intégration à la vie étudiante etc.

La structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés assure le lien entre les différents acteurs impliqués dans le bon déroulement de leurs études. Elle est dirigée par une équipe plurielle compétente et formée à l'écoute des étudiants en situation de handicap, c'est un interlocuteur non exclusif qui veille à la mise en œuvre des mesures auxquelles l'étudiant a droit. Le personnel en charge de cette thématique est un élément clé dans l'accueil de ces étudiants, ils les conseillent et les accompagnent dans les démarches de compensation de leur handicap au sein de

l'Université que ce soit concernant les études, les examens ou la vie sociale par exemple (9).

L'équipe pédagogique comprenant les enseignants et chercheurs ainsi que les personnels BIATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques) joue un rôle déterminant pour les étudiants en situation de handicap. Elle est au plus proche des problématiques quotidiennes auxquelles ils font face et est la plus à même de comprendre et d'adapter les modalités d'enseignement : supports de cours différents, temps de repos entre les examens, placement spécifique dans les salles de cours...

Il est indispensable que les équipes pédagogiques comprennent et acceptent que ces étudiants ont des besoins particuliers et nécessitent un contexte de formation suivie. Ce sont les correspondants handicap de chaque composante de l'Université qui participent à la compréhension et l'acceptation de l'équipe pédagogique (9).

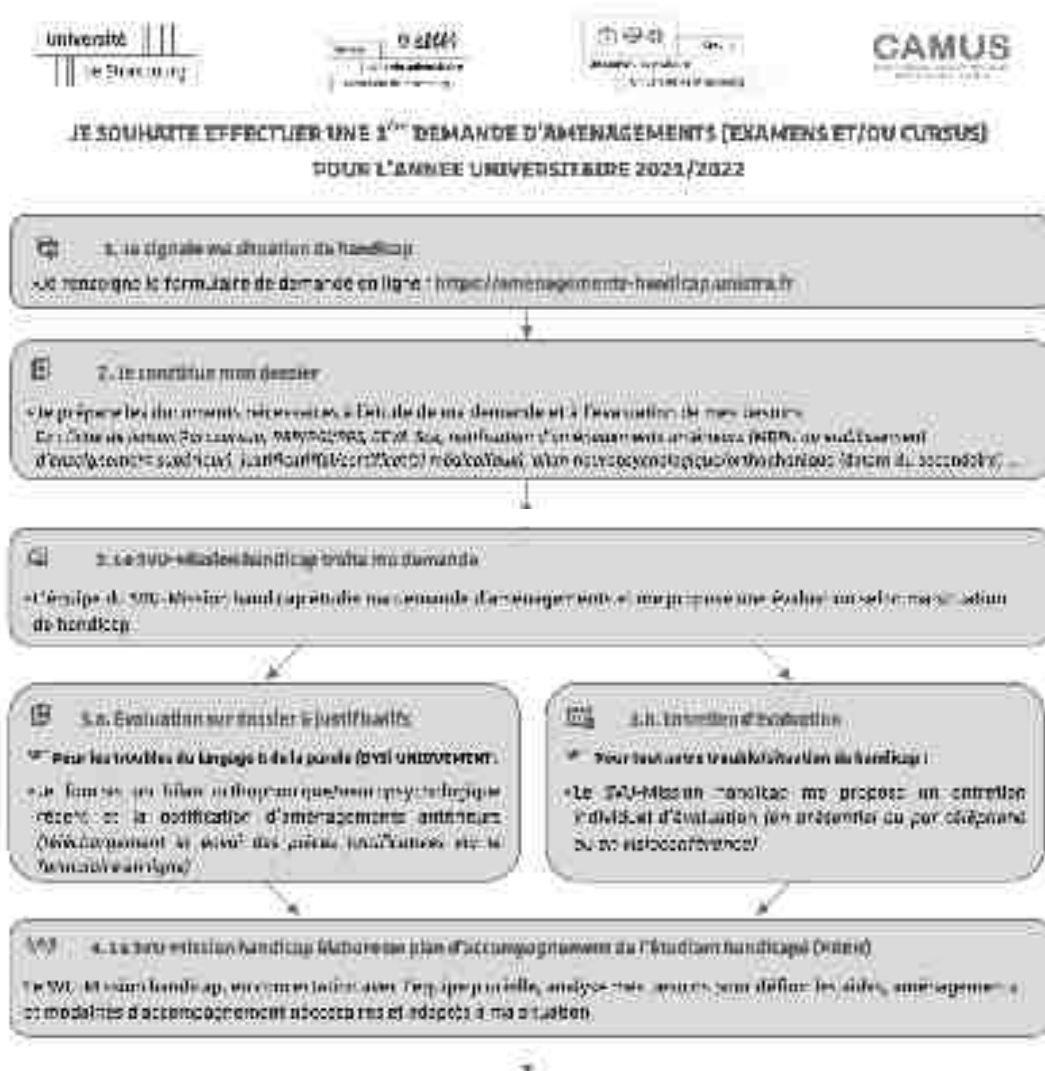
2.2.1.2 Etudiants

Tout d'abord, l'étudiant en situation de handicap est le premier acteur déclencheur du dispositif de prise en charge de l'Université. En effet, c'est à lui d'entreprendre les démarches afin de bénéficier des accompagnements qui peuvent lui être accordés (35). L'étudiant peut se rendre sur le site internet de l'Université de Strasbourg et suivre les démarches indiquées sur le logigramme du processus de demande d'aménagements.

La démarche à suivre en cas de première demande d'aménagements dans toutes les dimensions (cours, examens, vie étudiante...) est disponible sur le site de l'université de Strasbourg. Les différentes étapes sont schématisées sur un document accessible en ligne.

Le demande d'aménagements a donc été dématérialisée via un formulaire en ligne : 874 étudiants ont effectué une demande d'aménagements pour l'année 2020-2021. Ce sont 17% d'étudiants supplémentaires par rapport à 2019-2020 (4). En l'absence d'autres données, nous pouvons supposer que la dématérialisation des démarches a rendu le service accessible à un plus grand nombre d'étudiants d'où une

augmentation des demandes. Le document en ligne rend la demande d'aménagements plus simple et moins décourageante qu'un dossier papier (Figure 4).



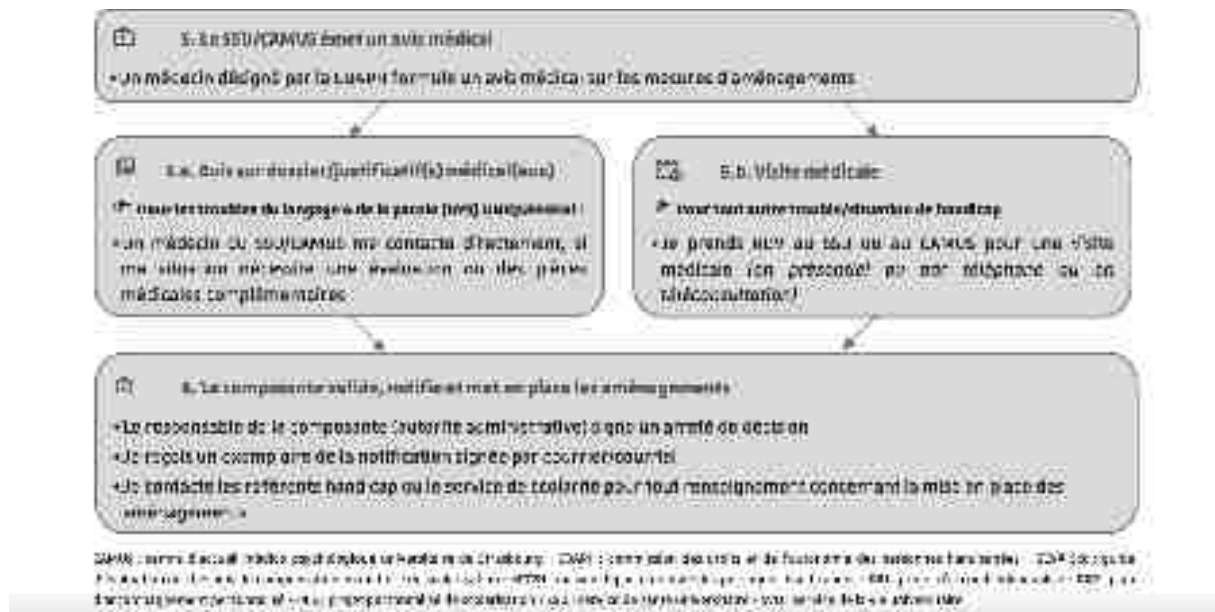


Figure 4 : Logigramme du processus de première demande d'aménagements pour l'année universitaire 2021/2022 au sein de l'Université de Strasbourg

Chaque étudiant de l'Université de Strasbourg peut participer activement à l'intégration d'un étudiant en situation de handicap. En effet, la solidarité étudiante est capitale autant en termes de relations amicales qu'aide à la formation. Elle peut prendre différentes formes :

- Prise des cours en cas d'absence
- Aide au déplacement au sein de l'Université
- Engagement dans une association étudiante dont une des thématiques est le handicap
- Recrutement d'étudiants sous contrats qui agiront dans l'assistance et accompagnement des étudiants handicapés (9)

2.2.1.3 Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Le SUMPPS est le service de santé de l'université composé d'une équipe pluridisciplinaire de 6 médecins, 7 infirmières, 2 psychologues, 4 assistantes sociales et 4 personnels administratifs. Cette équipe est dirigée par Dr. Rochoux. Ce service s'adresse à tous les étudiants de l'Université et établissements associés (ENGEES, ENSAS, HEAR, INSA). Il existe un service de santé sur le campus de l'Esplanade, à

Illkirch, à Schiltigheim et à Haguenau mais le siège principal du SIUMPPS est au sein du campus de l'Esplanade au 6 rue de Palerme 67000 Strasbourg. Les étudiants peuvent prendre rendez-vous en ligne sur Doctolib, par téléphone ou par courriel (36).

Les médecins du SUMPPS sont désignés par la CDAPH (commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées). L'étudiant en situation de handicap rencontre un des médecins du SUMPPS dans le cadre du processus de demande d'aménagements et le médecin formule un avis sur les mesures de compensation notamment pour les études, examens, concours de l'enseignement supérieur. Cet avis est remis au président de l'Université (9).

2.2.1.4 Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP), le bureau des stages, la plateforme d'insertion professionnelle, le service d'orientation

Ces structures sont disponibles pour tous les étudiants mais elles sont encore plus cruciales pour les étudiants en situation de handicap. Leur rôle est capital dans l'orientation ou la réorientation des étudiants ainsi que la recherche, la préparation et le suivi d'un stage ou d'une alternance. Ces services peuvent être amenés à faire appel à des structures extérieures spécialisées afin de répondre au mieux à l'accompagnement des personnes handicapées (9).

2.2.1.5 Les services communs de documentation (SCD)

Les services communs de documentation sont plus connus sous le nom de service des bibliothèques. Il a pour mission de mettre à disposition des documents de tout type et offre des services pour l'enseignement et la recherche pour toute la communauté universitaire (36).

Les ressources documentaires doivent être accessibles à toute l'université, même aux étudiants et personnels en situation de handicap. Pour rendre ceci possible il est parfois nécessaire d'utiliser des interfaces spécialisées (logiciels spécialisés, terminaux informatiques en braille...) (9).

2.2.1.6 Les services de relations internationales (RI)

C'est l'un des pôles principaux de l'Université de Strasbourg, sous la direction de la Vice-présidente chargée des relations internationales. Leurs missions sont :

- Permettre la continuité des activités à l'étranger
- Assurer et promouvoir la mobilité
- Mesurer l'activité de l'établissement à l'étranger (37).

Tout comme les autres étudiants, les étudiants en situation de handicap peuvent réaliser une partie de leur formation ou un stage à l'étranger. Ces expériences sont souhaitables et même obligatoires dans certaines filières. Ce service prendra contact avec la structure handicap et l'équipe pédagogique afin d'organiser au mieux le projet de mobilité. Chaque dossier présente sa complexité et sa diversité, les différents acteurs se doivent de conjuguer leurs compétences pour proposer des solutions personnalisées à l'étudiant (9).

2.2.1.7 Les services patrimoine, hygiène et sécurité

Ces services sont en charge de l'environnement, l'architecture et la sécurité des bâtiments et postes de travail de l'Université. Leurs 3 missions principales :

- Prévention des risques professionnels
- Risque incendie et accessibilité
- Protection de l'environnement

En effet, les bâtiments doivent respecter les règles de construction dépendantes de l'environnement et répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (38). Ces structures engagent des analyses des établissements recevant du public (ERP) pour prioriser les travaux à engager et planifier leur réalisation (9).

2.2.2 Structures extra-universitaires

2.2.2.1 Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Le CROUS de l'académie de Strasbourg a un objectif : donner aux étudiants, français ou étrangers, les moyens de leur réussite. Cette structure est scindée en 4 grands pôles :

- Le service social : l'étudiant qui rencontre des difficultés personnelles ou matérielles peut contacter une des assistantes sociales travaillant au CROUS afin qu'elle joue le rôle de médiateur avec les services administratifs, notamment pour le logement, un éventuel contrat de travail ou les aides financières auxquelles il peut prétendre ;

- Le pôle accueil étudiant : ce pôle informe l'étudiants sur les activités du CROUS et lui donne tous les renseignements nécessaires à son installation (logement, restauration, bourses...);
- Le service communication-culture : le CROUS contribue au financement des projets culturels et d'engagement étudiant ;
- Le service des relations internationales : celui-ci permet l'accueil et le logement des étudiants en mobilité ainsi que le développement des partenariats internationaux (39).

En matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, ce service peut participer à l'accessibilité des bâtiments de résidence et des restaurants universitaires par l'intermédiaire du CNOUS, son équivalent national, et intervenir dans l'attribution prioritaire de logement étudiant. Le CROUS peut également contribuer à la sensibilisation au handicap organisée dans les universités (9).

2.2.2.2 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Les MDPH ont été créées par la loi du 11 février 2005 afin de venir en aide aux personnes en situation de handicap dans toutes les démarches qu'elles doivent entreprendre, peu importe le secteur. Elles travaillent en collaboration étroite avec l'université. En effet, les mesures de compensation aux études découlent de l'université qui définissent et financent les aides pédagogiques matérielles et humaines. En matière de vie quotidienne, c'est les MDPH qui entrent en vigueur : elles interviennent dans l'aide à l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel, les prestations de compensation...

La MDPH dont relève l'étudiant est informée des modalités d'accompagnement par l'université par un document de liaison et réciproquement. La communication entre les deux structures facilite l'évaluation des besoins (9).

2.2.2.3 Partenaires académiques (lycée, CIO)

Les aménagements de compensation mis en place dans l'enseignement supérieur sont souvent calquées sur ceux dont l'étudiant a bénéficié au lycée. Ainsi, une prise de contact avec l'enseignant référent ou le proviseur du lycée est organisée pour déterminer le plus justement possible, les besoins de l'étudiant et d'en ajuster les solutions.

Le CIO (centre d'information et d'orientation) joue un rôle capital pour tous les étudiants avant et au cours de leurs études. En effet, ce service public du ministère de l'éducation nationale propose des consultations, gratuites, ouvertes à tous, de conseil et d'orientation scolaire et professionnelle. Il existe un centre pour chaque académie (40). Pour les étudiants handicapés, le CIO est d'autant plus important qu'il offre tous les outils pour une bonne orientation dans les études supérieures (9).

2.2.2.4 AGEFIPH et le FIPHFP

L'association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) interviennent lorsque l'étudiant est en stage en entreprise ou dans une administration (9). L'AGEFIPH propose des services et aides financières aux entreprises et aux salariés afin de soutenir le développement des emplois aux personnes handicapées (41). Le FIPHFP finance des aides individuelles matérielles, techniques ou humaines et incite les employeurs publics à une politique d'embauche des personnes en situation de handicap afin d'atteindre un taux d'emploi minimum de 6% (42). Les établissements publics ne respectant pas ce quota se voient dans l'obligation de s'acquitter des pénalités au FIPHFP (43).

2.2.2.5 Services, établissements médico-sociaux, associations

Ces services interviennent lorsque les prestations ne peuvent pas être délivrées par l'université elle-même. En effet, cette dernière peut faire appel à des prestataires extérieurs par le biais d'une convention afin de pallier aux compétences que l'Université n'a pas et de répondre au mieux au PAEH. Les associations ou établissements médico-sociaux sollicités sont souvent spécialisés dans l'accompagnement des personnes handicapées et répondent ainsi spécifiquement à chaque demande d'aménagement (9).

La FEDEEH (fédération étudiante pour une dynamique études emploi handicap) est une association nationale étudiante « 100% handinamique ». Sa mission est de faciliter les conditions de vie, les études et les relations sociales et professionnelles des étudiants en situation de handicap. Elle lutte en faveur d'une société inclusive (44). Cette association est constituée de 4 collèges de membres :

- 500 jeunes en situation de handicap jusqu'à 35 ans,
- 75 associations étudiantes,
- 35 établissements d'enseignement supérieur,
- Amis de la FEDEEH : tout le monde est le bienvenu, qu'il soit en situation de handicap ou non.

L'UNECD (union nationale des étudiants en chirurgie dentaire) prend part à la FEDEEH en participant à des ateliers de sensibilisation et défenses des droits des étudiants en situation de handicap. Cette association participe à la mise en place des mesures de compensation du handicap et constitue un point d'information et d'écoute pour l'étudiant handicapé (45).

2.3 Aménagements pour les étudiants handicapés

Le processus d'accompagnement de l'étudiant handicapé se déroule en plusieurs étapes. Dans un premier temps, l'étudiant réalise la demande d'aménagements en remplissant le formulaire en ligne et en y ajoutant les pièces justificatives qui lui seront demandées. Par la suite, l'étudiant aura un rendez-vous avec le service handicap de son Université. C'est un pôle central universitaire qui permettra une bonne communication et collaboration entre les différents acteurs. Cette demande de droit à la compensation peut aussi être réalisée au sein de la MDPH dont il dépend.

Ensuite, le service d'accueil de l'Université réalise, si nécessaire, un Plan d'Accompagnement de l'Etudiant Handicapé durant un entretien. Ce plan est défini après une analyse des difficultés auxquelles l'étudiant fait face et évolue en fonction de son état de santé. Les aménagements mis en place sont des aides humaines et techniques. Dans un second temps, le SVU-mission handicap met en place une rencontre entre le médecin du SIUMPPS et l'étudiant. Le médecin du SIUMPPS, qui lui-même est désigné par la CDAPH définit les besoins de l'étudiant en fonction de handicap. Ensuite, l'avis du médecin, dans le respect du secret professionnel, est transmis à la Commission Plurielle qui formule une proposition au président de l'Université.

Le président de l'Université prend la décision finale d'accorder ou non les aménagements proposés. C'est lui-même qui informe l'étudiant de sa décision et notifie les mesures dans le dossier d'accompagnement. Chaque intervenant consultera le dossier afin de connaître les aménagements mis en œuvre pour l'étudiant en situation de handicap (35). Nous verrons dans cette partie quels sont les aménagements envisageables pour chaque type de handicap.

2.3.1 Troubles moteurs

Certains troubles moteurs peuvent nécessiter l'usage d'un équipement spécifique comme le fauteuil roulant ou la canne, ce qui les rend visibles. Ce n'est pas le cas de tous les troubles moteurs, à l'image de la paralysie cérébrale dont les atteintes les plus légères peuvent se manifester de façon discrète notamment par une limitation de la dextérité (9). Au niveau national, ce sont 5156 étudiants avec des troubles moteurs qui sont inscrits à l'Université, soit environ 14% des étudiants en situation de handicap pour l'année scolaire 2019-2020 (5). Au sein de l'Université de Strasbourg, pour l'année scolaire 2020-2021, 154 étudiants souffrant de troubles moteurs sur 1126 étudiants handicapés ont été recensés (4).

2.3.1.1 Accessibilité et vie étudiante

Plusieurs aménagements sont à mettre en place pour une étudiant souffrant de troubles moteurs afin de faciliter ses conditions de vie :

- Rendre accessible les lieux d'études et de vie : résidences universitaires, restaurants universitaires, bibliothèques et bâtiments de cours doivent être construits selon les normes handicap, avec rampes, ascenseurs...
- Transport : des places de parking spécifiques leurs sont dédiées s'ils ont leur mode de transport ou les transports leur sont rendu accessibles
- Logement : le lieu de vie de l'étudiant doit être adapté au handicap auquel il fait face quotidiennement pour favoriser son autonomie et permettre le travail personnel (9).

2.3.1.2 Aménagements des enseignements

Il est possible que l'étudiant soit en difficulté lors de la lecture des textes ou de la prise de note en cas de troubles moteurs. En effet, une atteinte temporaire ou

permanente des membres supérieures est à l'origine d'un frein dans l'écriture des cours dispensés et dans la manipulation des supports de cours qui leur sont donnés. Ainsi, l'étudiant peut nécessiter l'intervention des services d'un preneur de notes, l'utilisation d'un matériel informatique ou d'un enregistreur numérique et la mise à disposition des documents numériques en amont afin d'avoir le temps de réaliser la lecture des textes.

Ce sont 12% des étudiants souffrant d'un trouble moteur qui ont eu accès à des aménagements spécifiques à l'université de Strasbourg pour l'année 2020-2021 comme :

- Des aides humaines : prise de notes, aide au déplacement sur le campus ou à l'installation en cours ;
- Des aides techniques : matériel et périphériques informatiques, mobilier adapté ;
- Une adaptation des modalités d'enseignement : absences autorisées en cours ou en TD pour raisons médicales ou difficultés liées au service de transport, conservation des notes, changement de groupe de TD, étalement
- Des aménagements en matière d'accessibilité : ascenseur, badges, salles de cours et amphithéâtres (4).

2.3.1.3 Examens

Concernant les examens, certains troubles moteurs peuvent justifier l'instauration d'une majoration du temps pour la passation des examens. Ce temps supplémentaire est modulé selon le handicap de l'étudiant mais correspond en général au tiers du temps alloué aux autres étudiants. Ces étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Elle peut être informatique par le prêt d'un matériel adapté ou humaine avec l'aide d'une secrétaire ou d'un assistant (9).

Ce sont 94 étudiants souffrant de troubles moteurs ont bénéficié d'un temps majoré pour leurs examens en 2020-2021 à l'université de Strasbourg (4).

2.3.2 Troubles sensoriels

Les étudiants sourds et malentendants sont de plus en plus nombreux dans le domaine médical à l'Université mais restent très minoritaires. En effet, seulement

0,01% d'étudiants souffrant de pertes auditives sont diplômés des facultés de médecines aux Etats-Unis au cours des années 2001-2010 (30). En France, 1357 étudiants ayant des troubles auditifs sont inscrits à l'université pour l'année 2019-2020, soit 4% des étudiants handicapés. Les troubles visuels impactent 1784 étudiants (5%) pour la même année (5).

Au sein de l'Université de Strasbourg, 17 étudiants (2%) présentent des troubles auditifs et 47 étudiants (4%) souffrent de troubles visuels (4), c'est-à-dire légèrement moins que la moyenne nationale.

2.3.2.1 Accessibilité et vie étudiante

Concernant les troubles visuels, plusieurs critères sont très importants pour une amélioration de la vision de l'étudiant. En effet, il est possible d'installer des repères tactiles ou visuels à différents endroits stratégiques, une meilleure qualité de lumière ou le retrait d'obstacles qui pourraient être indétectables sur le chemin de l'étudiant (9).

Concernant les troubles auditifs, l'étudiant peut s'équiper en appareil auditif pour une amplification du son. Depuis la crise du coronavirus en 2020, l'obligation de port du masque a mis les personnes souffrant de troubles auditifs en difficulté : la lecture labiale permet de comprendre 30% du discours sonore (35). Ainsi, le port de masques transparents est recommandé pour faciliter la compréhension de l'étudiant que ce soit dans un cercle privé ou public.

2.3.2.2 Aménagements des enseignements

En cas de troubles visuels, l'étudiant peut s'installer juste en face du tableau afin d'être au plus proche de la présentation. Il peut également demander à l'enseignant de prendre du temps pour certaines nouvelles notions, notamment pour épeler les mots plus techniques, décrire des schémas ou des graphiques et agrandir les caractères utilisés sur le diaporama (35). Le professeur n'a pas besoin de modifier son vocabulaire mais peut utiliser des mots clairs et précis lorsqu'il s'adresse à l'étudiant pour l'informer qu'on l'a vu s'il lève la main ou si l'enseignement sort de la salle par exemple. Pour les étudiants souffrant de daltonisme, les enseignants doivent adapter leurs supports de cours : ajouter un soulignement au texte s'il est en couleur par exemple (13).

Dans les situations où l'étudiant souffre de troubles auditifs, les appareillages spécialisés sont variés et peuvent parfaitement suppléer partiellement ces troubles. Il existe un système d'amplification sonore à distance pour les cours magistraux : l'enseignant porte un mini-micro sur ses vêtements et la parole de ce dernier est amplifiée (sans amplifier les bruits de fond) pour que l'étudiant puisse entendre correctement à l'aide d'un démodulateur et d'une prothèse auditive. L'étudiant peut également enregistrer le contenu du cours à l'aide d'un dictaphone et le réécouter plus tard au volume adapté (9). La Langue des Signes Française peut également être utilisée par l'intermédiaire d'un interprète formé ou professionnel (35).

Dans les deux cas, l'Université met à disposition de l'étudiant tout le matériel nécessaire à la réussite de son année : ordinateur, supports en braille ou à caractères agrandis, transmission des cours avant d'être dispensés...

2.3.2.3 Examens

Lors des sessions d'examens, qu'elles soient multiples pour le contrôle continu ou semestrielles, les aménagements adoptés se calquent sur ceux organisés lors des cours magistraux et travaux dirigés auxquels l'étudiant assiste. En effet, l'étudiant aura à sa disposition tout le matériel individuel adapté et nécessaire à la réussite de ses examens. Au-delà des aides techniques, il est également possible d'aménager les épreuves par un temps majoré, une aide humaine ou une salle particulière par exemple. Ce sont 5% des étudiants souffrant de troubles visuels et 1% souffrant de troubles auditifs qui bénéficient d'un 1/3 temps à l'université de Strasbourg pour l'année 2020-2021 (4).

2.3.3 Troubles DYS

La dyslexie est le trouble spécifique du langage le plus connu et le plus fréquemment rencontré, notamment à l'université de Strasbourg avec 262 étudiants pour l'année 2020-2021 (9)(4). Elle peut être associée ou non à d'autres troubles dys (dyscalculie, dysorthographe, dysphasie...).

2.3.3.1 Accessibilité et vie étudiante

Les troubles DYS peuvent provoquer des difficultés au quotidien notamment de confiance en soi. Il est important pour la famille et les proches de l'étudiant que le handicap soit pris en compte avec bienveillance, être à l'écoute sans exagérer l'empathie (13).

2.3.3.2 Aménagements des enseignements

Les aménagements en faveur des étudiants atteints de troubles DYS sont d'abord techniques. Ces derniers consistent en l'installation d'un éclairage optimal, de logiciel d'aide au calcul, d'un grand écran d'ordinateur... Afin de faciliter au mieux la lecture des étudiants dyslexiques, la police d'écriture « opendyslexic » peut être utilisée : elle comporte des espaces plus larges dans les parties inférieures et un dessin particulier des lettres ce qui aide l'œil à s'orienter (13)(46)(Annexe 1).

2.3.3.3 Examens

Les épreuves de partiels ou contrôle continu sont de différents types selon la filière universitaire. En effet, dans le cas des examens de langue vivante, ils peuvent être écrits ou oraux. Pour une compréhension de l'écrit, c'est un assistant ou un logiciel adapté qui oralise le texte pour l'étudiant ; pour une production écrite, un secrétaire d'examen est mis à disposition de l'étudiant pour retranscrire ce que dicte le candidat sans interprétation (9). Parfois, l'étudiant est autorisé à prendre plusieurs pauses au cours d'une épreuve ou est placé dans une salle différente pour ne pas être perturbé si d'autres étudiants finissent l'examen plus rapidement (35).

Ce sont 211 étudiants souffrant de troubles du langage et de la parole (DYS) qui bénéficient d'un temps majoré pendant leurs examens à l'université de Strasbourg pour l'année 2020-2021 (4).

2.3.4 Troubles psychiques, intellectuels et cognitifs

Ce sont 185 étudiants souffrant de troubles psychiques, intellectuels et cognitifs qui sont scolarisés à l'université de Strasbourg pour l'année 2020-2021 (4). Les troubles psychiques arrivent en deuxième position des typologies du handicap à

l'université de Strasbourg, conséquence de la crise du Covid qui a touché le bien-être mental de beaucoup d'étudiants.

2.3.4.1 Accessibilité et vie étudiante

Concernant les troubles psychiques, un accompagnement spécifique avec la famille et l'environnement proche de l'étudiant est primordial afin de déterminer au mieux ses besoins et de déceler les périodes plus difficiles pour lui (35). De plus, un soutien social peut être mis en place notamment par le biais du CROUS (9).

Pour les étudiants atteints de troubles intellectuel ou cognitif, il s'agit de travailler en relation avec les professionnels de santé, de psychisme, de rééducation et de pédagogie pour trouver les solutions les plus adéquates au handicap de l'étudiant. Les compensations seront différentes selon le handicap rencontré, s'il apparaît en cours d'année universitaire ou s'il est congénital (35).

Dans le cas des personnes atteintes de troubles autistiques, il est important que les personnels de l'université évitent les sous-entendus ou le second degré dans les discussions du quotidien, il faut préférer des propos explicites (13).

2.3.4.2 Aménagements des enseignements

Il est nécessaire de maintenir un lien étroit avec les psychiatres et psychothérapeutes des Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) et des secteurs libéraux ou hospitaliers, avec les médecins du SUMPPS afin de garantir le meilleur accompagnement possible pour l'étudiant.

Lors des travaux en binôme, l'enseignant doit évaluer la relation entre les deux personnes : le choix du camarade ne doit pas provoquer d'instabilité, ni pour l'un ni pour l'autre, et mener à la réussite du travail demandé (35).

2.3.4.3 Examens

Concernant les épreuves de contrôle, les étudiants souffrant de troubles psychiques bénéficient de plusieurs aménagements. Ce sont 69 sur 179 étudiants avec des troubles psychiques et 100% des étudiants avec des troubles intellectuels et cognitifs qui ont eu un temps majoré à l'université de Strasbourg pour l'année 2020-2021 (4).

2.3.5 Maladies invalidantes et troubles viscéraux

2.3.5.1 Accessibilité et vie étudiante

Ces pathologies nécessitent un soutien quotidien de la part de l'environnement proche de l'étudiant. Ces maladies chroniques peuvent être à l'origine d'un repli sur lui-même de l'étudiant s'il n'est pas entouré et soutenu.

2.3.5.2 Aménagements des enseignements

L'étudiant est confronté à des médicaments lourds ce qui entraîne souvent un fort taux d'absentéisme. L'entraide entre les étudiants est donc primordiale : un camarade peut lui transmettre les cours, être à l'écoute, veiller à son bien-être... tout comme l'équipe enseignante. Des cours à distance peuvent être organisés si l'étudiant ne peut pas se rendre à l'université en présentiel (9).

2.3.5.3 Examens

Au-delà des aménagements qui peuvent être mis en place au cas par cas, il est possible de délocaliser le lieu des examens en cas d'hospitalisation ou même à domicile quand aucune autre adaptation ne peut être faite.

2.4 Témoignages d'étudiants en situation de handicap

2.4.1 Les stéréotypes

Malgré un cadre légal très fourni supposé assurer une égalité entre les personnes en situation de handicap et la population générale, certains stéréotypes persistent. Un stéréotype peut être positif, négatif ou neutre. Un préjugé est un stéréotype négatif.

Ils sont de trois types :

- Hétérostéréotype : c'est la discrimination à proprement parler, ce que l'on pense d'un autre groupe. Exemple : un enseignant peut penser qu'un étudiant handicapé sera moins performant.

- Autostéréotype : découle de la confiance en soi, ce que l'on pense de son propre groupe. Exemple : un groupe d'étudiants handicapés pensent ne pas parvenir à réaliser telle ou telle action à cause de leur déficience.
- Métastéréotype : c'est l'autocensure, ce que l'on s'imagine que l'autre pense de notre groupe. Exemple : l'étudiant pense que l'enseignant le croit moins performant, car il souffre d'un handicap (13).

2.4.2 Parcours d'un chirurgien-dentiste paraplégique

Après avoir échoué une première fois en première année commune aux études de santé (PACES) en 2013, Charles-Adrien Godet a été victime d'un accident qui l'a rendu tétraplégique dans un premier temps. C'est suite à de nombreuses séances de rééducation qu'il a pu récupérer l'usage de ses membres supérieurs. En 2016, Charles-Adrien se présente à nouveau au concours de PACES : il réalise son rêve en étant reçu en odontologie.

Soutenu par Dr. Cadieux, gérant de la Mission Handicap de l'université Toulouse III – Paul Sabatier et par Pr. Pomar, doyen de la chirurgie dentaire, il poursuit ses études malgré les difficultés auxquelles il fait face à cause de son handicap. Lors du premier cycle pré-clinique, un fantôme/mannequin adapté avait été installé au sein de la faculté pour qu'il puisse suivre les travaux pratiques le plus aisément possible. Pr. Vaysse, chef de service d'odontologie du CHU de Toulouse a supervisé les travaux d'accessibilité et d'aménagements des locaux : installation d'un fauteuil avec des commandes manuelles et d'un box adapté (47). C'est la coopération entre la sphère universitaire via la Mission Handicap et la sphère hospitalière qui a permis à l'étudiant de réaliser son stage d'externe dans les meilleures conditions (48).



Figures 5 et 6 : aménagements et accessibilité du poste de travail de Charles-Adrien Godet, étudiant en odontologie paraplégique

2.4.3 Au sein de notre faculté

Confronté temporairement ou de manière permanente au handicap, certains étudiants de la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg ont accepté de témoigner.

TV, étudiante en dernière année à la faculté de chirurgie dentaire : « *Depuis l'enfance, je souffre d'une maladie cœliaque m'interdisant toute consommation de gluten. Ce n'est pas un frein à mes études mais à ma vie quotidienne en général : ma maladie nécessite un grand sens de l'organisation. En effet, ne pouvant pas manger à la cantine hospitalière, j'apportais mon repas tous les jours. De plus, lors des évènements organisés par l'amicale des étudiants ou par la faculté, les buffets n'étaient pas adaptés à mon intolérance. L'anticipation est la clé.* »

MH, ancienne étudiante à la faculté de chirurgie dentaire : « *Etant atteinte d'une maladie auto-immune rhumatismale, j'ai été pendant toute la durée de mes études, sous traitement immunosuppresseur. Tous les étudiants en chirurgie dentaire ont eu l'occasion de se présenter à une visite médicale au SUMPPS en début de cursus. Pour ma part, je me suis sentie écoutée et comprise : le médecin m'a proposé des aménagements de planning (travailler sur des plages horaires plus courtes afin de soulager mes articulations), des aménagements de locaux (sièges adaptés, moins de station statique lors des TP), etc. Après avoir commencé mes études, je n'ai pas*

ressenti le besoin de solliciter ce service pour des modifications quelles qu'elles soient.

Cependant, au retour en clinique du premier confinement en juin 2020, après la première vague du virus de la Covid19, je me suis permise de contacter Mme. Le Doyen, Pr. Corinne Taddei ainsi que Pr. Anne-Marie Musset, directrice du Pôle de médecine et chirurgie bucco-dentaire à l'époque. En effet, étant sous traitement immunosuppresseur, et la vaccination n'étant pas aboutie à cette période, je craignais de tomber malade plus rapidement et plus gravement que les autres étudiants. C'est avec bienveillance que j'ai reçu une réponse dans les plus brefs délais m'informant de la possibilité pour moi de me protéger avec un masque FFP2 ainsi qu'un coup de fil de Mme Le Doyen pour me rassurer. »

3 Les étudiants en situation de handicap dans les facultés de chirurgie dentaire : une enquête nationale

3.1 Introduction et justification

L'étudiant en situation de handicap peut-il réellement se former à n'importe quelle profession ? Son choix d'orientation est primordial et doit être adapté au handicap auquel il fait face au quotidien. L'étudiant doit s'informer quant à la possibilité d'aménagement du cursus choisi. Mais par manque d'information, il peut parfois renoncer avant même d'avoir essayé. Se pose alors la question suivante : les études de chirurgie dentaire sont-elles adaptées à tous types de handicap ?

La France compte 16 facultés de chirurgie dentaire : Brest, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Paris V, Paris VII, Reims, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Ces facultés comptent toutes des étudiants en situation de handicap ; ils peuvent en avoir informé l'administration et faire l'objet d'aménagement du cursus ou ne pas vouloir révéler leur handicap. Mais combien sont-ils ? A quel type de handicap font-ils face au quotidien ? Est-ce compatible avec la formation et la profession de chirurgien-dentiste ?

A travers une enquête nationale, nous avons souhaité dresser un état des lieux de l'accueil des étudiants en situation de handicap dans les unités de formation en odontologie. Outre la proportion d'étudiants concernés, nous nous sommes intéressés aux types de handicap les plus fréquemment rencontrés et aux aménagements mis en place pour faciliter les conditions de formation de ces étudiants.

3.2 Matériel et méthode

3.2.1 Questionnaire

Un questionnaire a été spécifiquement élaboré pour cette enquête (Figure 7). Il portait sur les effectifs d'étudiants en situation de handicap ces 10 dernières années, leur type de handicap et les aménagements spécifiques mis en place. Nous avons

également interrogé les établissements pour savoir s'ils avaient connaissance d'éventuels renoncements aux études chez ces étudiants.



Questionnaire handicap et formation universitaire

Madame le Doyen, Monsieur le Doyen,

Je suis étudiante en dernière année à la faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg et mon sujet de thèse porte sur l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'université, et plus spécifiquement en odontologie. L'objectif est de faire un état des lieux des formes de handicap rencontrées chez les étudiants en odontologie et des aménagements éventuels mis en place par les unités de formation (tiers temps, matériel, assistance, accessibilité...).

Ce questionnaire est destiné aux 15 UFR d'odontologie de France. Si vous souhaitez nous communiquer d'autres documents (chiffres de vos universités), nous mettre en lien avec une personne de votre équipe susceptible de compléter vos réponses ou tout simplement consulter les résultats de notre enquête, vous pouvez joindre ma directrice de thèse : Dr Marion Strub, MCU-PH, m.strub@unistra.fr.

1) Ville de votre UFR :

2) Effectif des étudiants en formation initiale en odontologie en 2021-2022 dans votre UFR :

.....

3) Effectif d'étudiants en situation de handicap en 2021-2022 dans votre UFR :

4) S'ils sont disponibles, quels étaient les pourcentages d'étudiants en situation de handicap ces 10 dernières années ?

Année universitaire	% d'étudiants déclarés en situation de handicap
2020-2021	
2019-2020	
2018-2019	
2017-2018	
2016-2017	
2015-2016	
2014-2015	
2013-2014	
2012-2013	
2011-2012	

5) Quels étaient les troubles ou déficiences en cause chez vos étudiants en situation de handicap au cours des 10 dernières années ?

Déficiences motrices

Si oui, précisez :

Déficiences sensorielles

Si oui, précisez :

Troubles psychiques, troubles de l'attention

Si oui, précisez :

Troubles du langage oral et/ou écrit (dysphasie, dyslexie...)

Si oui, précisez : |

Combinaison de plusieurs de ces troubles

Si oui, précisez :

Autres :

Ne sait pas

6) Quel était le type de déficience/trouble le plus fréquemment rencontré chez vos étudiants ?

..... Ne sait pas

7) Parmi les étudiants déclarés en situation de handicap, quelle proportion en moyenne demande des aménagements spécifiques au cours de leur formation ?

..... Ne sait pas

8) Quels aménagements ont été mis en place pour ces étudiants ?

Aménagement spécifique des locaux, en plus des obligations réglementaires en matière d'accessibilité

Adaptation des cours théoriques par l'enseignant (support, localisation, effectifs)

Mise à disposition de matériel spécifique pour les cours théoriques (casques anti-bruits parasites...)

Mise à disposition de matériel spécifique pour les travaux pratiques

Mise à disposition de matériel spécifique pour les stages hospitaliers

Adaptation des modalités d'examens (1/3 temps, pauses, locaux,...)

Suivi pédagogique individualisé spécifique (enseignant tuteur, cours particuliers...).

9) Si vous avez mis en place des mesures d'accompagnement personnalisé pour ces étudiants, quelles sont-elles ?

.....
.....
.....

10) Un de vos étudiants a-t-il déjà renoncé à ses études en odontologie face aux difficultés liées à son handicap ?

Oui Non Ne sait pas

Si oui, quel était son handicap et sa réorientation (passerelle santé, autre formation, arrêt des études) ?

.....
.....
.....
.....

Ne sait pas

Nous vous remercions pour le temps précieux accordé à cette enquête.

Marion HANSS
T1, Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg
marionhanss@live.fr

Marion STRUB
MCU-PH, Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg
Membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg (CFVU)
m.strub@unistra.fr

Figure 7 : Questionnaire transmis aux 16 facultés de chirurgie dentaire de France sur la thématique du handicap

3.2.2 Diffusion du questionnaire auprès des directeurs d'unité de formation

Les 16 facultés de chirurgie dentaire française étaient concernées par cette enquête. C'est le Président de la conférence des doyens d'odontologie, Pr. Reza ARBAB-CHIRANI qui a pu transmettre notre questionnaire à tous les directeurs d'unité de formation en odontologie.

3.3 Résultats

3.3.1 Taux de participation et effectifs étudiants concernés

Ce sont 50% des facultés de France qui ont participé à notre enquête en répondant au questionnaire transmis. Ces 8 facultés représentaient 3729 étudiants en 2020-2021 dont 32 sont en situation de handicap.

3.3.2 Proportion d'étudiants en situation de handicap dans les unités de formation en odontologie

La proportion d'étudiants déclarés en situation de handicap est variable d'une unité de formation à l'autre, allant de 0 à 1,7% des effectifs. Le pourcentage d'étudiants en situation de handicap le plus important est celui de l'unité de formation de Montpellier avec 6 étudiants au cours de l'année 2020-2021. Au contraire, il n'y a aucun étudiant en situation de handicap à la faculté de Strasbourg.

De plus, ces pourcentages varient d'une année universitaire à l'autre :

- A Lille : 0,5% en 2018-2019 contre 1,1% pour 2020-2021 sur un effectif total d'environ 620 étudiants
- A Paris : 0,5% en 2018-2019 contre 0,9% en 2020-2021 sur un effectif total d'environ 1100 étudiants

Ville	ET	EH (%)	ET	EH (%)	ET	EH (%)
	2020-2021	2020-2021	2019-2020	2019-2020	2018-2019	2018-2019
BREST	220	0,9%	NR	NR	NR	NR
BORDEAUX	NR	NR	NR	NR	NR	NR
LILLE	619	1,1%	593	0,8%	625	0,5%
MONTPELLIER	348	1,7%	NR	NR	NR	NR
NANTES	424	0,9%	420	NR	443	NR
PARIS	1100	0,9%	1100	0,6%	1100	0,5%
REIMS	600	0,5%	600	0,5%	600	0,3%
STRASBOURG	418	0%	414	0%	410	0%
% total d'EH	0,85%		0,62%		0,36%	

ET = effectif total

EH = effectif handicap

NR = non renseigné

Figure 8 : Effectifs d'étudiants dans chaque faculté participante et proportion d'étudiants en situation de handicap, sur les 3 dernières années.

3.3.3 Quels types de handicap chez les étudiants en odontologie ?

Différents types de handicaps peuvent être rencontrés au sein des unités de formation de chirurgie dentaire en France. Les troubles rencontrés :

- Troubles DYS : dyslexie, dysgraphie, dysphasie
- Troubles cognitifs : TDAH (trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), épilepsie
- Trouble viscéral : diabète
- Troubles psychiques et de l'attention : difficultés de concentration, dépression, troubles anxieux
- Troubles visuels
- Troubles auditifs : surdit  partielle.

Les troubles les plus fr quemment rencontr s sont la dyslexie et les troubles psychiques de type d pression. Les troubles visuels et auditifs sont peu rencontr s.

3.3.4 Am nagements des  tudes en odontologie

3.3.4.1 Am nagements des enseignements th oriques

A la facult  de Paris, certains enseignants ont adapt  leur support de cours quand un trouble visuel leur a  t  d clar . A Reims, ce sont des microphones qui ont  t  install s dans les salles de cours pour les  tudiants souffrant de troubles auditifs.

Moins fr quemment mais m ritent d' tre cit s, des preneurs de notes ont  t  mis   disposition de certains  tudiants notamment dans les facult s de Lille ou Paris.

3.3.4.2 Am nagements des enseignements pratiques et des stages cliniques

La facult  de Paris a mis en place un suivi p dagogique individualis  comprenant notamment des am nagements des stages cliniques. Ces derniers consistaient   adapter les horaires de travail, excuser l'absent isme li  au handicap,   prioriser l' tudiant pour un lieu de stage. Un am nagement du cursus a aussi  t  not  dans cette facult  :  talement d'une ann e universitaire sur deux ans.

3.3.4.3 Am nagements des modalit s d'examen

Parmi les 8 réponses reçues, nous observons que 100% des facultés accueillant des étudiants en situation de handicap mettent en place des adaptations de modalités d'examens. Les facultés de Reims, Brest, Bordeaux et Nantes précisent que ces étudiants bénéficient de la mise en place d'un tiers temps pendant les examens.

3.3.5 Renoncement aux études

Aucune faculté ayant répondu à cette enquête n'a déclaré un renoncement aux études de chirurgie dentaire à cause d'un handicap.

3.4 Discussion

3.4.1 Commentaires sur la méthode

Le mode de recensement des effectifs étudiants en situation de handicap comporte un certain nombre de limites. L'interprétation de la notion de handicap peut différer d'un individu à un autre ; un biais peut en résulter en ce qui concerne la déclaration des données concernant ces étudiants. Par exemple les handicaps dits « invisibles » auraient pu être sous déclarés par les personnes complétant notre questionnaire et estimant qu'ils ne sont pas aussi « importants » qu'un handicap moteur ou sensoriel par exemple. Afin de limiter ces biais de réponse, nous avons recueillis les données sur les 10 dernières années, obligeant ainsi les personnes chargées de répondre au questionnaire à se plonger dans les données administratives et limitant l'interprétation de celles-ci. Le fait de lister les différents types de handicap dans les questions permettait également de rappeler de façon subtile aux répondants que ces handicaps étaient bien réels et susceptibles de faire l'objet d'aménagements.

Le principal facteur limitant notre recensement est alors directement lié aux signalements de ces situations de handicap par les étudiants concernés. En effet, il est tout à fait envisageable qu'un nombre non négligeable d'étudiants en situation de handicap ne se fasse pas connaître des services universitaires concernés. Plusieurs hypothèses peuvent être émises : méconnaissance de leurs droits et des possibilités d'aménagements, méconnaissance des démarches administratives, complexité et lourdeur de ces démarches, sentiment de ne pas avoir besoin de mesures adaptatives pour réussir, souhait de ne pas divulguer sa situation de handicap, volonté d'être traité « comme toute le monde », peur d'être stigmatisé, etc. Le risque pour ces étudiants

est alors de rencontrer davantage de difficultés au cours de leurs cursus, voire d'être en échec, alors qu'ils pourraient avoir droit à des mesures compensatoires.

Dans notre enquête, aucun étudiant n'avait renoncé à ses études du fait de son handicap. Cependant, il est possible qu'un étudiant qui abandonne ses études n'explique pas les raisons de son départ et/ou que cet étudiant n'ait jamais fait de signalement de sa situation de handicap au cours de ses études. Même si cette situation est rare, elle pourrait exister.

3.4.2 Handicap et santé mentale

En remarque à notre questionnaire, une des facultés a souligné l'hypothèse d'une dégradation de la santé mentale des étudiants d'années en années : « *De manière générale la santé mentale surtout des étudiants s'est dégradée de manière multifactorielle sans que l'on parle d'un type précis de handicap, mais de contexte de mal être* ».

L'UNECD réalise chaque année une enquête nationale portant sur le bien être des étudiants en chirurgie dentaire. En janvier 2022, ce sont 1898 étudiants qui ont répondu à ce questionnaire basé sur le PHQ-9 (Patient Health Questionnaire) qui pose le diagnostic d'un trouble dépressif. Les résultats révèlent en effet une proportion non négligeable d'étudiants souffrant de dépression sévère (Figure 9)(49). Au-delà de la prise en charge diagnostique et étiologique de ces troubles, des mesures adaptatives relatives aux enseignements et aux modalités d'évaluation pourraient être offertes aux étudiants qui rempliraient les conditions citées au début de ce manuscrit. Or, il semble que les demandes restent anecdotiques.

Types de symptômes	Pourcentage d'étudiants concernés
Pas de symptômes	26,4%
Symptômes mineurs	37,7%
Dépression mineure	21%
Dépression modérée	9,4%
Dépression sévère	5,5%

Figure 9 : Répartition des répondants au questionnaire sur le bien-être étudiant de l'UNECD selon le PHQ-9 (49)

3.4.3 Evolution du nombre d'étudiants en situation de handicap

D'après les données recueillies, la proportion d'étudiants en situation de handicap a augmenté notamment dans les facultés suivantes :

- A Lille : passant de 0,5% à 1,1% entre 2018 et 2021
- A Paris : passant de 0,5% à 0,9% entre 2018 et 2021
- A Reims : passant de 0,3% à 0,5%.

Au contraire, à Strasbourg aucun étudiant n'a été déclaré en situation de handicap depuis 2018. Est-ce vraiment que la proportion des étudiants en situation de handicap augmente ou est-ce qu'elle est stable mais que les déclarations sont davantage réalisées ? Dans ce dernier cas de figure, est-ce que c'est le circuit administratif qui a été assez facilitant, l'écoute par les différentes structures administratives, médico-sociales et enseignantes ou encore une évolution sociétale de la perception du handicap qui ont poussé les étudiants concernés à signaler leurs difficultés. Cette augmentation peut aussi être liée à un meilleur accompagnement de ces étudiants dans les études supérieures (accès et au cours du cursus).

3.4.4 Référent handicap

Lors de la réalisation de cette enquête, toutes les problématiques n'ont pas été abordées. C'est après plusieurs mois de recherches que nos horizons s'élargissent : nous aurions pu aborder la question du référent handicap dans nos questionnaires. En effet, la présence d'une personne compétente et habituée à ces parcours académiques atypiques semble être bénéfique. Toutes les composantes de l'Université de Strasbourg comportent un référent handicap, c'est le cas de la faculté de chirurgie dentaire. Cependant, les étudiants ignorent souvent l'existence de ces référents et leur identité. Une des perspectives à creuser davantage serait l'analyse des rôles qu'ils jouent au sein de l'Université et le recours réel des étudiants à ces personnes-ressources. Etant donné qu'aucun étudiant en situation de handicap n'a été déclaré ces dernières années à l'université de Strasbourg, ce référent handicap est-il vraiment nécessaire ? Existe-t-il des étudiants en situation de handicap qui ne se sont pas manifestés ? Au vu des témoignages précédents (voir partie 2.4.3 Au sein de notre faculté), il semble que ce soit le cas. Ne sont-ils pas déclarés parce qu'ils n'avaient pas d'interlocuteur dédié au sein de leur composante ? Nous pouvons nous

demander si cette proportion d'étudiants aurait été augmentée s'il y avait eu un référent pour les informer et les accompagner dans leurs démarches.

3.5 Conclusions de l'enquête

Cette enquête avait pour objectif de recenser les étudiants en chirurgie dentaire déclarés en situation handicap auprès de leur unité de formation, ainsi que de relever les aménagements mis en place par les composantes d'odontologie pour adapter le cursus. A travers un questionnaire, toutes les facultés de chirurgie dentaire de France ont été interrogées sur ce sujet. Nous avons ainsi pu constater que le handicap reste une problématique à prendre en considération, puisque la plupart des facultés participantes déclarent accueillir un ou plusieurs étudiants en situation de handicap. Ces effectifs étudiants ont tendance à augmenter d'années en années. Les raisons de cette augmentation peuvent être multifactorielles, une étude plus poussée serait nécessaire afin d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Conclusions

Le handicap présente plusieurs définitions ayant évolué au cours du temps. Si historiquement il était perçu comme un châtiment mythologique et religieux, il est aujourd'hui défini par l'OMS comme « toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Une personne handicapée peut présenter plusieurs types de handicap :

- le handicap physique ou moteur correspond à une atteinte partielle ou totale de la motricité ;
- les handicaps sensoriels comprennent notamment les troubles visuels et les troubles auditifs ;
- d'autres handicaps invisibles comme les troubles DYS, les troubles psychiques, les troubles intellectuels et les maladies invalidantes.

Le handicap est, depuis 1975, ancré dans un cadre législatif. Sur le volet des études supérieures, le décret du 21 décembre 2005 régit l'égalité des chances entre les candidats aux examens et concours par l'introduction d'aménagements que ce soit sur le déroulement des épreuves ou la majoration du temps imparti. C'est la circulaire du 27 décembre 2011 qui permet l'application de ce décret.

Au sein de l'Université de Strasbourg, une politique d'accueil des étudiants en situation de handicap au niveau local a été mise en place. Le service de la vie université – mission handicap, filière de notre Université, adopte un schéma directeur pluriannuel recensant les modalités d'organisation et d'aménagement de l'accueil des étudiants handicapés, sur le plan scolaire et de la vie quotidienne (sensibiliser les étudiants sur le handicap, favoriser une pratique sportive malgré leur handicap, développer la vie associative etc.). Toutes les modifications apportées au cursus de l'étudiant constitueront le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé), qu'elles soient humaines ou techniques. Afin de mettre en application ces aménagements, c'est une multitude d'acteurs qui entre en jeu sur différents niveaux d'action. Au-delà des structures pouvant intervenir dans le cursus universitaire, c'est l'étudiant lui-même qui est le premier acteur déclencheur du dispositif de prise en charge de l'Université.

Comme toutes les composantes de l'Université, les facultés de chirurgie dentaire de France comprennent parmi leurs étudiants des étudiants en situation de handicap. La formation en odontologie comporte toutefois un certain nombre de spécificités nécessitant des aménagements propres à la discipline. En effet, au-delà des cours théoriques, le cursus est riche en travaux pratiques et stages hospitaliers. Ce travail de thèse consistait à évaluer la proportion d'étudiants en situation de handicap inscrits dans un cursus de formation en chirurgie dentaire, et à identifier les aménagements mis en place par les établissements de formation. Pour répondre à cet objectif, toutes les facultés d'odontologie ont été sollicitées à travers un questionnaire standardisé. Nous avons ainsi recueilli les informations de 8 d'entre elles, ce qui représente 50% des unités de formation françaises. La proportion d'étudiants en situation de handicap a augmenté avec le temps ; en se basant sur les informations de ces 8 facultés, ce sont 0,85% d'étudiants qui souffrent d'un handicap en 2020-2021 alors que ce sont seulement 0,36% en 2018-2019. Les troubles les plus fréquemment rencontrés étaient la dyslexie et les troubles psychiques de type dépression. Pour pallier à toute inégalité, des aménagements des enseignements théoriques, pratiques, des stages cliniques et des modalités d'examen ont été mis en place selon le type de handicap et les facultés concernées. Aucun renoncement aux études n'a été recensé parmi ces étudiants sur les 10 dernières années.

Les spécificités de la formation au métier de chirurgien-dentiste limitent sans doute l'accès à ces études, notamment chez les étudiants avec des déficiences sensorielles ou motrices, l'exercice clinique nécessitant des compétences manuelles, une bonne acuité visuelle, etc. Cependant nous avons constaté une augmentation de la proportion de ces étudiants au fil des années. Se pose alors la question « Sont-ils réellement plus nombreux ? » ou bien « Sont-ils plus nombreux à réaliser les démarches administratives de déclaration de handicap ? ». En effet, le processus de demande d'aménagements tend à se simplifier. La communication sur le handicap et les campagnes d'information ouvrent de nouvelles perspectives en termes de perception du handicap par les étudiants affectés, mais aussi par les autres étudiants et les personnels. Toutefois il semblerait qu'une part non négligeable d'étudiants qui pourraient bénéficier d'aménagement ne se signalent pas. Les raisons sont multiples et mériteraient d'être étudiées, afin de mettre en œuvre des politiques d'accueil de ces

étudiants qui garantissent l'égalité des chances à toutes et tous dans nos formations de santé.



SIGNATURE DES CONCLUSIONS

Thèse en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

Nom - prénom de l'imétrant : HANSS Marius

Titre de la thèse : INTÉGRATION DES ETUDIANT(E)S EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LES ETUDES DE CHIRURGIE DENTAIRE

Directeur de thèse : Docteur Marion STRUB

VU
Strasbourg, le : 13.04.2023
Le Président du Jury,

Professeur F. MEYER

VU
Strasbourg, le : 14.04.2023
Le Doyen de la Faculté
de Chirurgie Dentaire de Strasbourg,

Professeur F. MEYER

Références bibliographiques

1. Projet de plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021 : un meilleur état de santé pour toutes les personnes handicapées [Internet]. 2014 avr. (Soixante-septième assemblée mondiale de la santé). Report No.: A67/16.
Disponible sur : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/154466/A67_16-fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y
2. Michael McKee, MD, MPH, Ben Case, Maureen Fausone, Philip Zazove, MD, MM, Alicia Ouellette, JD, and Michael D. Fetters, MD, MPH, MA.
Medical Schools' Willingness to Accommodate Medical Students with Sensory and Physical Disabilities: Ethical Foundations of a Functional Challenge to "Organic" Technical Standards.
Oct 2016 ;993-1002.
3. Schéma directeur pluriannuel handicap 2016-2020. Université de Strasbourg ; 2016 2020.
4. Service de la vie universitaire. Données chiffrées / SVU-MISSION HANDICAP 2020-2021.
5. Commission scolarisation du CNCPH. Les étudiants à besoins particuliers. 2021 oct 6.
6. Créte M. Hand in cap : tous dans le même chapeau ?
J Francais Psychiatr.
2007 ; n° 31(4):11-3.
7. Koumbouna C. Handicap et prise en charge des personnes handicapées dans le quartier de Banconi [Internet].
Faculté de Médecine et d'Odonto-Stomatologie du Mal; 2021.
Disponible sur :
<https://www.bibliosante.ml/bitstream/handle/123456789/4683/21M91.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
8. Larousse É. Définitions : handicap - Dictionnaire de français Larousse [Internet]
Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/handicap/38988>
9. Vogel L. Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université [Internet].
Conférence des présidents d'université ; 2012.
Disponible sur : <https://handicap.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/vie->

pratique/Handicap/Memo_et_guide/Guide_accompagnement_etudiant_handicap_e_universite_2012.pdf

10. Les-differents-types-de-handicap - CCAH [Internet].
Disponible sur: <https://www.ccah.fr/CCAHA/Articles/Les-differents-types-de-handicap>
11. Albecker S. Cours dispensé aux dernières années de chirurgie dentaire, Handident. 2022 mars 7.
12. Les nuances entre handicap, déficience, incapacité - PAH [Internet].
<https://www.plateformeannoncehandicap.be/>.
Disponible sur : <https://www.plateformeannoncehandicap.be/personne-en-situation-de-handicap/quelle-vie-dans-quelle-societe/les-nuances-entre-handicap-deficience-incapacite/>
13. Etudiants et entreprises. Regards croisés sur le handicap. 2022 avr 5.
14. Les troubles de l'audition [Internet].
Disponible sur : <https://www.caducee.net/DossierSpecialises/orl/troubles-audition.asp>
15. Troubles d'apprentissage - DYSMOI - Valérie Duband - Coaching [Internet]. 2011
Disponible sur : <https://dysmoi.fr/troubles-dapprentissage/>
16. Elbro C. Reading-Listening Discrepancy Definitions of Dyslexia.
In : Reitsma P, Verhoeven L, éditeurs. Problems and Interventions in Literacy Development [Internet].
Dordrecht : Springer Netherlands; 1998 [cité 2 nov 2021]. p. 129-46.
(Neuropsychology and Cognition).
Disponible sur: https://doi.org/10.1007/978-94-017-2772-3_8
17. Troubles spécifiques des apprentissages · Inserm, La science pour la santé [Internet]. Inserm.
Disponible sur : <https://www.inserm.fr/dossier/troubles-specifiques-apprentissages/>
18. Le TDAH et l'école - Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité [Internet]. Le TDAH et l'école.
Disponible sur : <https://www.tdahecole.fr/>
19. Rotenstein LS, Ramos MA, Torre M, Segal JB, Peluso MJ, Guille C, et al. Prevalence of Depression, Depressive Symptoms, and Suicidal Ideation Among Medical Students: A Systematic Review and Meta-Analysis.

- JAMA. 6 déc 2016 ;316(21):2214-36.
20. Annexe 1_Propositions de définitions des manifestations dépressives. :1.
 21. Tout savoir sur le déficit intellectuel [Internet].
Fondation pour la Recherche Médicale.
Disponible sur : <https://www.frm.org/recherches-maladies-neurologiques/deficit-intellectuel/focus-deficit-intellectuel>
 22. Llorca JM. Maladie invalidante, l'invisible du monde du travail [Internet].
Disponible sur : <https://www.espace-cssct.fr/toutes-les-actualites-du-chsct/maladie-invalidante-l-invisible-du-monde-du-travail>
 23. Grevin A. Procédures et législation face au handicap.
J Anthropol Assoc Fr Anthropol.
1 déc 2010 ;(122-123):229-52.
 24. La loi d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés du 10 juillet 1987 :
éléments de bilan.
juill 2008 ;(N°28.1).
 25. Loi handicap : mettons-la en place pour que chacun trouve sa place.
avr 2006 ;
Disponible sur :
http://www.mdph64.fr/uploads/tx_arccg64/guide_de_la_loi_du_handicap_01.pdf
 26. Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.
2005-1617 déc 21, 2005.
 27. Circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 relative aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire pour les élèves handicapés.
Ministère de l'éducation nationale ; 2012. (Bulletin officiel du Ministère de l'Education Nationale).
 28. Canteri L, Cardellini Y. Quel accueil à l'université pour les étudiants en situation de handicap ? [Internet].
The Conversation.
Disponible sur : <http://theconversation.com/quel-accueil-a-luniversite-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap-100075>
 29. Gach MW. Supporting medical students with disabilities. Clin Teach.
févr 2018 ;15(1):85-85.

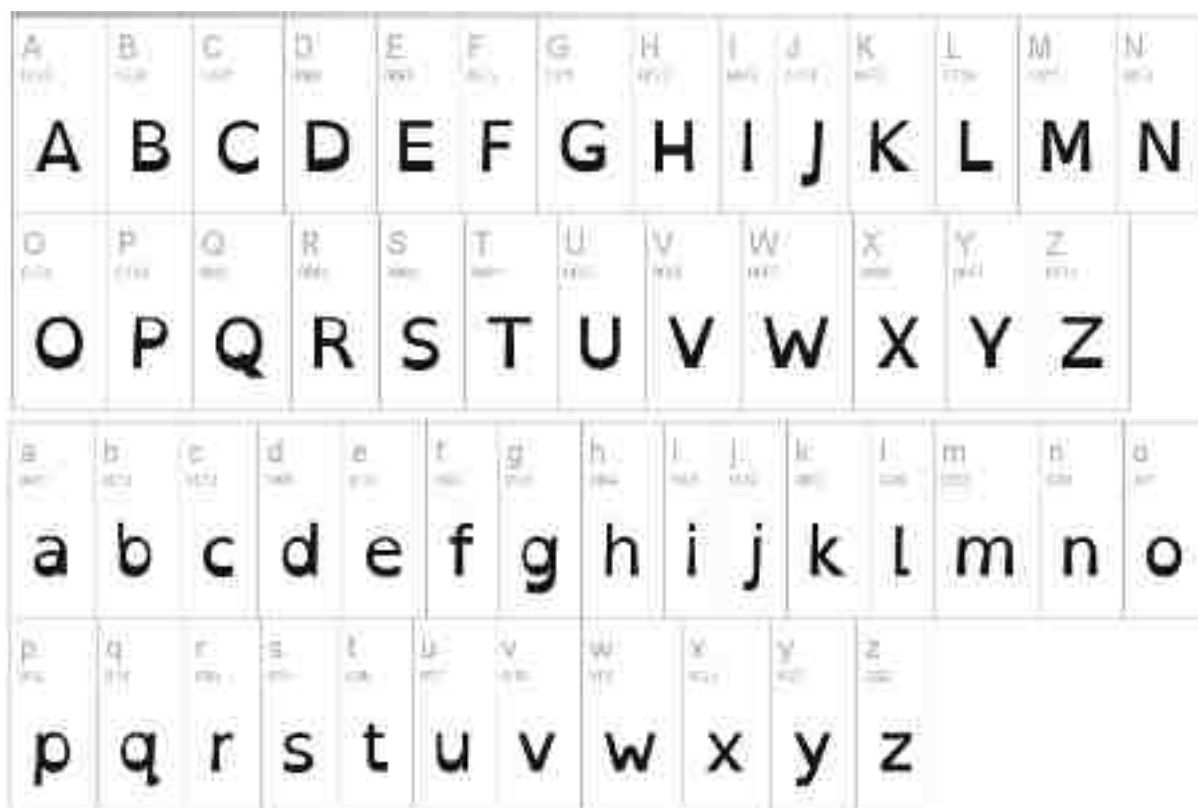
30. Argenyi M. Technical Standards and Deaf and Hard of Hearing Medical School Applicants and Students: Interrogating Sensory Capacity and Practice Capacity. AMA Journal of Ethcis. Volume 18. oct 2016;1050-9.
31. Guide_construire_son_parcours_avec_un_handicap_Alsace_juillet_2020.pdf [Internet].
Disponible sur : https://handicap.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/vie-pratique/Handicap/Memo_et_guide/Guide_construire_son_parcours_avec_un_handicap_Alsace_juillet_2020.pdf
32. Un travail en réseau - Accompagnement du handicap [Internet].
Disponible sur : <https://handicap.unistra.fr/vie-des-campus/accompagnement-du-handicap/un-travail-en-reseau>
33. Handicap (accompagnement et suivi) - Santé [Internet].
Disponible sur : <https://sante.unistra.fr/vie-des-campus/sante/consultations-medicales/handicap-accompagnement-et-suivi>
34. Équipe de présidence - Université de Strasbourg [Internet].
Disponible sur : <https://www.unistra.fr/equipe-presidentielle#c146955>
35. Mirasola S. Comment devenir chirurgien-dentiste et exercer avec un handicap : solutions et limites. Université du droit et de la santé de Lille 2; 2017.
36. Service de santé universitaire (horaires, contacts...) - Santé [Internet].
Disponible sur : <https://sante.unistra.fr/vie-des-campus/sante/service-de-sante-universitaire>
37. Direction des relations internationales (DRI) - Université de Strasbourg [Internet].
Disponible sur : <https://www.unistra.fr/dri>
38. Service prévention sécurité environnement (SPSE) - Université de Strasbourg [Internet].
Disponible sur : <https://www.unistra.fr/spse>
39. CROUS - Université de Strasbourg [Internet].
Disponible sur : <https://www.unistra.fr/vie-pratique/vos-interlocuteurs/crous>
40. Centre d'information et d'orientation de Strasbourg [Internet]. www.onisep.fr.
Disponible sur : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Organisme-d-information/Organismes-d-information/centre-d-information-et-d-orientation-de->

strasbourg

41. Agefiph, ouvrir l'emploi aux personnes handicapée [Internet].
Disponible sur : <https://www.agefiph.fr/>
42. Interventions du FIPHFP - FIPHFP [Internet].
Disponible sur : <http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>
43. Frégné C. La fabrication d'une politique du handicap au sein d'une université Française.
ISSN 1957-0341(77):55 à 68.
44. Accueil - La fédé 100% handinamique [Internet].
Disponible sur : <https://www.handinamique.org/>
45. Etudiants représentants des associations et étudiants en situation de handicap participants à la FEDEEH.
Compte rendu atelier FEDEEH. 2020.
46. admin. OpenDyslexic : l'outil qui facilite la lecture des enfants dyslexiques.
[Internet].
Je réussis. 2018.
Disponible sur : <https://jereussis.be/les-bonnes-idees-et-astuces/pendyslexic-loutil-qui-facilite-la-lecture-des-enfants-dyslexiques/>
47. Handicap : un cabinet adapté aux dentistes à mobilité réduite, une 1ère européenne [Internet].
Disponible sur : <https://www.reseau-chu.org/article/handicap-un-cabinet-adapte-aux-dentistes-a-mobilite-reduite-une-1ere-europeenne/>
48. Ce CHU adapte son cabinet de chirurgie dentaire aux praticiens en fauteuil roulant [Internet]. oneheart.fr.
Disponible sur : <https://www.oneheart.fr/actualites/ce-chu-adapte-son-cabinet-de-chirurgie-dentaire-aux-praticiens-en-fauteuil-roulant>
49. Dossier de presse janvier 2022. 2022 ;12.
50. Open-Dyslexic | dafont.com [Internet].
Disponible sur : <https://www.dafont.com/fr/open-dyslexic.font>

Liste des annexes

Annexe 1 : Alphabet en police Opendyslexic (50)



Annexe 2 : Proportion des étudiants en situation de handicap dans les unités de formation de chirurgie dentaire Françaises

Ville	ET	EH (%)	ET	EH (%)	ET	EH (%)
	2020-2021	2020-2021	2019-2020	2019-2020	2018-2019	2018-2019
BREST	220	0,9%	NR	NR	NR	NR
BORDEAUX	NR	NR	NR	NR	NR	NR
LILLE	619	1,1%	593	0,8%	625	0,5%
MONTPELLIER	348	1,7%	NR	NR	NR	NR
NANTES	424	0,9%	420	NR	443	NR
PARIS	1100	0,9%	1100	0,6%	1100	0,5%
REIMS	600	0,5%	600	0,5%	600	0,3%
STRASBOURG	418	0%	414	0%	410	0%
% total d'EH	0,85%		0,62%		0,36%	

ET = effectif total

EH = effectif handicap

NR = non renseigné

Annexe 3 : Résultats de l'enquête nationale menée auprès des unités de formation en chirurgie dentaire Françaises

VILLE	Type de trouble	Le plus fréquent	EDA	Types d'aménagements	Renoncement
BREST	Non communiqué car relève du secret médical	Ne sait pas	Ne sait pas	Adaptation des modalités d'examens	0
BORDEAUX	Dyslexie Troubles auditifs (malentendants)			Mise en place de tiers temps pendant les examens Aménagement de cursus	0
LILLE	Troubles psychiques et de l'attention Dyslexie Dysgraphie Trouble viscéral (diabète)	Ne sait pas	NR	Adaptation des modalités d'examens Preneur de notes	0
MONTPELLIER	Troubles psychiques et de l'attention : difficultés de concentration Dysphasie	De manière générale, la santé mentale s'est dégradée, davantage un mal être qu'un handicap	100%	Aménagements des locaux universitaires et locaux hospitaliers Aménagements des modalités d'examens	0
NANTES	Troubles psychiques et de l'attention Troubles du langage orale et/ou écrit	Dyslexie	100% *	Mise en place de tiers temps pendant les examens	0
PARIS	Troubles visuel Dépression Troubles anxieux Dyslexie Troubles cognitifs (TDAH, épilepsie) Troubles viscéraux (diabète)	Troubles du langage oral et/ou écrit	NR	Adaptation des cours théoriques par l'enseignant Adaptation des modalités d'examen Suivi pédagogique individualisé Aménagements pour les stages (horaires, absentéisme, lieu de stage prioritaire...)	Ne sait pas

				Aménagement du cursus (preneur de notes)	
REIMS	Surdit� partielle Troubles psychiques	Ne sait pas	67%	Microphone dans les salles de cours Mise en place d'un tiers temps	Ne sait pas
STRASBOU RG	/	/	/	/	/

EDA = pourcentage d' tudiants demandeurs d'amnagements

*Ces  tudiants ne sont pas d clar s en situation de handicap, ils demandent uniquement un tiers temps pour les examens